



LA MOBILITÉ SOCIALE AU QUÉBEC SELON DIFFÉRENTS PARCOURS UNIVERSITAIRES

MARIE CONNOLLY
CATHERINE HAECK
LUCIE RAYMOND-BROUSSEAU

Les rapports de projet sont destinés plus spécifiquement aux partenaires et à un public informé. Ils ne sont ni écrits à des fins de publication dans des revues scientifiques ni destinés à un public spécialisé, mais constituent un médium d'échange entre le monde de la recherche et le monde de la pratique.

Project Reports are specifically targeted to our partners and an informed readership. They are not destined for publication in academic journals nor aimed at a specialized readership, but are rather conceived as a medium of exchange between the research and practice worlds.

Le CIRANO est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Loi des compagnies du Québec. Le financement de son infrastructure et de ses activités de recherche provient des cotisations de ses organisations-membres, d'une subvention d'infrastructure du gouvernement du Québec, de même que des subventions et mandats obtenus par ses équipes de recherche.

CIRANO is a private non-profit organization incorporated under the Quebec Companies Act. Its infrastructure and research activities are funded through fees paid by member organizations, an infrastructure grant from the government of Quebec, and grants and research mandates obtained by its research teams.

Les partenaires du CIRANO – CIRANO Partners

Partenaires corporatifs – Corporate Partners

Autorité des marchés financiers
Banque de développement du Canada
Banque du Canada
Banque nationale du Canada
Bell Canada
BMO Groupe financier
Caisse de dépôt et placement du Québec
Énergir
Hydro-Québec
Innovation, Sciences et Développement économique Canada
Intact Corporation Financière
Investissements PSP
Manuvie Canada
Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
Ministère des finances du Québec
Mouvement Desjardins
Power Corporation du Canada
Rio Tinto
Ville de Montréal

Partenaires universitaires – Academic Partners

École de technologie supérieure
École nationale d'administration publique
HEC Montréal
Institut national de la recherche scientifique
Polytechnique Montréal
Université Concordia
Université de Montréal
Université de Sherbrooke
Université du Québec
Université du Québec à Montréal
Université Laval
Université McGill

Le CIRANO collabore avec de nombreux centres et chaires de recherche universitaires dont on peut consulter la liste sur son site web.
CIRANO collaborates with many centers and university research chairs; list available on its website.

© Février 2022. Marie Connolly, Catherine Haeck et Lucie Raymond-Brousseau. Tous droits réservés. *All rights reserved.* Reproduction partielle permise avec citation du document source, incluant la notice ©. *Short sections may be quoted without explicit permission, if full credit, including © notice, is given to the source.*

Les idées et les opinions émises dans cette publication sont sous l'unique responsabilité des auteurs et ne représentent pas nécessairement les positions du CIRANO ou de ses partenaires. *The observations and viewpoints expressed in this publication are the sole responsibility of the authors; they do not necessarily represent the positions of CIRANO or its partners.*

La mobilité sociale au Québec selon différents parcours universitaires

Marie Connolly^{}, Catherine Haeck[†] et Lucie Raymond-Brousseau[‡]*

Université du Québec à Montréal

Groupe de recherche sur le capital humain, ESG UQAM

CIRANO

Résumé

L'objectif principal de ce rapport est de présenter une analyse descriptive de la mobilité sociale des diplômés du baccalauréat des différentes universités du Québec selon le domaine d'études, mobilité étant ici captée par la transmission intergénérationnelle du revenu. À partir de données administratives sur l'ensemble des étudiants du Québec, il est possible d'observer les taux de diplomation ainsi que les revenus des diplômés une fois sur le marché du travail, le tout par quintile de revenu parental. Au niveau de la fréquentation universitaire de premier cycle au Québec, nous observons une surreprésentation des étudiants provenant de milieux plus aisés. Nos résultats suggèrent également que le taux de diplomation des étudiants au baccalauréat est plus faible pour les étudiants provenant de familles à faible revenu et augmente avec le quintile de revenu parental. Notre analyse de la mobilité intergénérationnelle, à l'aide d'une matrice de transition, suggère que les jeunes diplômés universitaires ont une assez bonne mobilité relativement à la population comprenant tous les niveaux de scolarité, et que les étudiants provenant de milieux moins favorisés ont une mobilité nettement supérieure à leur population de référence. Nous calculons aussi, par université et domaine d'études, une mesure de mobilité intergénérationnelle qui tient compte de l'accès aux études universitaires et de la mobilité ascendante (passer du quintile inférieur de revenu au quintile supérieur). On constate que la mobilité ascendante varie d'une université à l'autre, mais également par domaine d'études, les institutions spécialisées en ingénierie et les programmes en science, technologie, ingénierie et mathématiques démontrant les mobilités ascendantes les plus élevées. Une limite importante de nos données est que l'horizon de temps suivant l'obtention du diplôme est limité, de telle sorte que les revenus d'emploi observés ne sont pas nécessairement représentatifs du revenu permanent des diplômés.

* Auteure de correspondance. Courriel : connolly.marie@uqam.ca, téléphone : +1 514 987-3000, poste 0277. Une version raccourcie de ce rapport se retrouve dans Le Québec économique 10 publié par le CIRANO. Les auteures sont reconnaissantes envers le CIRANO pour avoir financé la réalisation de cette étude. Les analyses contenues dans ce texte ont été réalisées au Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIQSS), membre du Réseau canadien des centres de données de recherche (RCCDR). Les activités du CIQSS sont rendues possibles grâce à l'appui financier du Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH), des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), de Statistique Canada, du Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQSC), du Fonds de recherche du Québec - Santé (FRQS) ainsi que de l'ensemble des universités québécoises qui participent à leur financement. Les idées exprimées dans ce texte sont celles des auteures et non celles des partenaires financiers.

† Professeure agrégée, Département des sciences économiques, ESG UQAM, Université du Québec à Montréal (UQAM), Fellow CIRANO

‡ Étudiante à la maîtrise en économie à l'Université du Québec à Montréal

Abstract

The main objective of this report is to present a descriptive analysis of the social mobility of bachelor's degree graduates from different Quebec universities according to field of study, a mobility captured here by the intergenerational transmission of income. Using administrative data on all Quebec students, it's possible to observe graduation rates as well as the earnings of graduates once they enter the labour market, all by parental income quintile. In terms of undergraduate attendance in Quebec, we observe an over-representation of students from more affluent backgrounds. Our results also suggest that undergraduate graduation rates are lower for students from low-income families and increase with parental income quintile. Our analysis of intergenerational mobility, using a transition matrix, suggests that recent university graduates have fairly good mobility relative to the population comprising all levels of education, and that students from less advantaged backgrounds have significantly higher mobility than their reference population. We also calculate, by university and field of study, a measure of intergenerational mobility that takes into account access to university education and upward mobility (moving from the bottom income quintile to the top quintile). We find that upward mobility varies across universities, but also by field of study, with institutions specializing in engineering and programs in science, technology, engineering, and mathematics showing the highest upward mobilities. An important limitation of our data is that the time horizon following graduation is limited, so the observed employment earnings are not necessarily representative of graduates' permanent earnings.

Mots-clés /Keywords : Enseignement supérieur, universités, Québec, mobilité sociale intergénérationnelle, mobilité intergénérationnelle du revenu, taux de diplomation, statut économique / Higher education, universities, Quebec, intergenerational social mobility, intergenerational income mobility, graduation rates, economic status

Pour citer ce document / To quote this document

Connolly M., Haeck C. et Raymond-Brousseau L. (2022). La mobilité sociale au Québec selon différents parcours universitaires (2022RP-12, CIRANO).

<https://doi.org/10.54932/NRZM8999>

Sommaire

Sur le plan individuel, un diplôme universitaire confère un avantage salarial indéniable. Les diplômés universitaires ont en moyenne des revenus d'emploi nettement plus élevés que les travailleurs n'ayant qu'un diplôme d'études secondaires. Sachant que l'éducation permet en moyenne aux individus d'obtenir un meilleur revenu permanent, peut-on conclure que l'accès à l'éducation postsecondaire permet de promouvoir la mobilité intergénérationnelle du revenu au sein de la population québécoise ? Pas nécessairement, car il est par ailleurs aussi possible que l'éducation postsecondaire renforce le lien intergénérationnel si, par exemple, les jeunes y ayant accès proviennent surtout des familles à haut revenu.

Dans la littérature en sciences économiques, l'étude des liens entre les revenus des parents et ceux de la génération suivante fait état d'une corrélation entre la position socioéconomique d'un individu et celle de ses parents. Plus cette corrélation est forte, moins la mobilité socioéconomique intergénérationnelle est grande, car la position dans l'échelle sociale est plus prédéterminée. Tant au Canada qu'au Québec, le lien entre le revenu des parents et le revenu des enfants s'est accentué entre les jeunes nés au début des années 1960 et ceux nés durant la première moitié des années 1980, avec, entre autres, une baisse de la mobilité intergénérationnelle du revenu pour les enfants dont les parents étaient dans le quintile inférieur de la distribution des revenus.

Notre objectif principal est de décrire la mobilité intergénérationnelle du revenu des jeunes diplômés du baccalauréat au Québec. Plus spécifiquement, nous poursuivons les quatre sous-objectifs suivants : 1- évaluer l'accès aux études universitaires selon le revenu parental ; 2- présenter le taux de diplomation et le taux de participation aux études de second cycle selon le revenu parental ; 3- observer le revenu d'emploi des diplômés et son lien avec le revenu parental ; 4- fournir une mesure d'accessibilité et de mobilité (ascendante) intergénérationnelle par université ainsi que par université et domaine d'études.

Dans ce rapport, nous exploitons des données administratives sur des cohortes de jeunes entamant leurs études universitaires entre 2010 et 2017 pour décrire la fréquentation

universitaire et la diplomation pour les étudiants au baccalauréat selon le quintile de revenu parental. Nous observons également les revenus d'emploi (ou l'absence de ceux-ci) des jeunes diplômés jusqu'à quatre ans après l'obtention de leur diplôme, ce qui nous permet d'évaluer la mobilité intergénérationnelle du revenu pour ces jeunes. Nous présentons donc un premier portrait descriptif basé sur des données administratives de la fréquentation universitaire, de la diplomation et de la mobilité intergénérationnelle pour les jeunes provenant d'un milieu socioéconomique défavorisé. La richesse des données utilisées, issues de la Plateforme de liens longitudinaux entre l'éducation et le marché du travail (PLEMT) de Statistique Canada, provient du fait qu'elles incluent la totalité des jeunes diplômés, ce qui nous permet de présenter des statistiques désagrégées selon l'université. Bien que ces données soient d'une richesse peu observée, elles sont très récentes et ne permettent donc pas d'observer les diplômés sur le marché du travail plusieurs années après l'obtention de leur diplôme. En effet, la première cohorte observée est entrée au baccalauréat en 2010. Nous pouvons donc observer le revenu de ces étudiants au plus quatre années après la fin de leurs études.

Notre étude s'inspire de celles de Chetty et ses collaborateurs (2017, 2020), qui comparent les universités et les collèges américains sur le plan de leur fréquentation d'étudiants issus du quintile inférieur de revenu parental, puis des revenus futurs de ces étudiants. Les auteurs trouvent que relativement peu de jeunes défavorisés ont accès aux études supérieures, mais que conditionnellement à avoir réussi à obtenir un diplôme, leurs revenus ressemblent à ceux des jeunes plus favorisés. Ceci semble donc indiquer un rôle de médiateur dans la transmission intergénérationnelle du revenu pour les universités. En revanche, Chetty *et al.* (2017) montrent également que les collèges varient grandement entre eux quant à leur capacité à promouvoir l'égalité des opportunités chez les jeunes.

Nos résultats principaux sont les suivants. Nous trouvons que les étudiants fréquentant les universités au Québec sont plus souvent issus des familles plus aisées. Concrètement, 35 % des étudiants proviennent de familles situées dans le quintile supérieur de la distribution des revenus, alors que seuls 11 % proviennent du quintile inférieur. Nous trouvons également que les taux de diplomation au baccalauréat et les taux de poursuite des études au second cycle sont plus faibles pour les étudiants issus de milieux moins aisés. Puis,

à la suite de l'obtention du diplôme, nous observons que relativement peu de récents diplômés ont des revenus d'emploi dans le bas de la distribution des revenus des jeunes du même âge (c'est-à-dire tous niveaux de scolarité confondus), alors que beaucoup se retrouvent dans le haut, et ce, peu importe le revenu de leurs parents. On note, entre autres, que la probabilité de rester dans le quintile inférieur pour les jeunes diplômés universitaires issus de familles dans le quintile inférieur est de 11,73 % alors que dans la population en général ce chiffre oscille plutôt autour de 30 %. Ce résultat suggère que les universités contribuent à accroître la mobilité intergénérationnelle du revenu de ces jeunes. De plus, nous retrouvons une plus grande mobilité ascendante pour les étudiants ayant complété leurs études dans une institution spécialisée en ingénierie ou un programme de sciences, technologie, ingénierie et mathématiques ainsi qu'en sciences de la santé que celle observée pour les étudiants ayant complété un programme de baccalauréat en sciences humaines et en sciences sociales. C'est donc dire que la probabilité pour des jeunes issus de familles du quintile inférieur d'atteindre le quintile supérieur une fois adulte varie selon le domaine d'études.

Notre étude comporte certaines limites qu'il est important de rappeler. Les jeunes diplômés sont encore très jeunes, leurs revenus ne sont pas encore représentatifs de leur revenu permanent. Le portrait de ce rapport permet uniquement de capter la mobilité ascendante au sortir de l'université, soit le mouvement entre le quintile inférieur et le quintile supérieur. D'ici quelques années, les données disponibles permettront de brosser un meilleur portrait de la situation des jeunes diplômés universitaires au Québec. Il sera alors pertinent d'exploiter les données de la PLEMT pour en connaître plus sur les diplômés et sur le rôle de l'université de manière plus générale, par exemple en prenant en compte le genre de l'étudiant et le régime d'études.

Table des matières

Sommaire.....	1
Table des matières.....	4
Liste des figures	6
Liste des tableaux.....	7
1. Introduction.....	8
2. Revue de littérature.....	13
3. Données.....	16
3.1 Plateforme de liens longitudinaux entre l'éducation et le marché du travail (PLEMT)	16
3.1.1 Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP).....	16
3.1.2 Fichiers des familles (FFT1).....	18
3.2 Banque de Données administratives longitudinales (DAL).....	19
4. Méthodologie	20
4.1 Échantillon et cohortes.....	20
4.2 Taux de diplomation au baccalauréat.....	21
4.3 Mesure du revenu parental et revenu des diplômés	22
4.5 Mobilité intergénérationnelle	23
5. Résultats.....	25
5.1 Statistiques descriptives sur les cohortes de la PLEMT.....	25
5.2 Statistiques descriptives sur le revenu parental	26
5.3 Taux de diplomation au baccalauréat et participation aux études de second cycle par quintile de revenu	28
5.4 Revenu des diplômés	33
5.5 Mobilité intergénérationnelle	34

5.6 Mobilité par université	36
5.6 Mobilité par domaine d'études et université	38
6. Conclusion.....	42
Bibliographie.....	44
ANNEXE	47

Liste des figures

Figure 1 : Distribution des étudiants inscrits à un programme de baccalauréat par quintile de revenu parental, cohortes de 2010 à 2017.....	28
Figure 2 : Diplomation au baccalauréat par quintile de revenu parental, cohortes de 2010 à 2012.....	29
Figure 3 : Diplomation au baccalauréat par quintile de revenu parental et type d'université, cohortes de 2010 à 2012.....	31
Figure 4 : Proportion de diplômés qui continuent leurs études au second cycle par quintile de revenu parental.....	32
Figure 5 : Distribution des diplômés par quintile de revenu d'emploi des diplômés, cohortes de 2010 à 2012.....	34
Figure 6 : Matrice de transition, cohortes de 2010 à 2012.....	35
Figure A1 : Distribution des diplômés par quintile de revenu d'emploi des diplômés, n'incluant pas les diplômés poursuivant leurs études au second cycle, cohortes de 2010 à 2012.....	47
Figure A2 : Matrice de transition, n'incluant pas les diplômés poursuivant leurs études au second cycle, cohortes de 2010 à 2012.....	48

Liste des tableaux

Tableau 1 : Cohorte de la PLEMT de 2010 à 2017	26
Tableau 2 : Mobilité par université, cohortes de 2010 à 2012	37
Tableau 3 : Mobilité par domaine d'études et université, cohortes de 2010 à 2012	40
Tableau A1 : Mobilité par université, cohortes de 2010 à 2012, avec intervalles de confiance	49
Tableau A2 : Mobilité par domaine d'études et université, cohortes de 2010 à 2012, avec intervalles de confiance	50

1. Introduction

Sur le plan individuel, un diplôme universitaire confère un avantage salarial indéniable. Les diplômés universitaires ont en moyenne des revenus d'emploi nettement plus élevés que les travailleurs n'ayant qu'un diplôme d'études secondaires. Boudarbat *et al.* (2010) estiment que cet avantage est de 40 % pour les hommes au Canada en 2005 et de 51 % pour les femmes, en hausse de huit et six points de pourcentage pour les hommes et les femmes, respectivement, par rapport à 1980. Les rendements de l'éducation, soit l'apport d'un certain niveau de scolarité supplémentaire par rapport à un niveau de base, font l'objet de nombreuses études en sciences économiques et sont typiquement estimés grâce au modèle canonique de Mincer (Card, 1999). Dans sa forme la plus simple, le modèle de Mincer cherche à expliquer le (logarithme du) salaire par une série de variables explicatives, dont le niveau de scolarité, une forme quadratique de l'âge et le genre de l'individu. Le milieu socioéconomique dans lequel une personne a grandi peut également être un facteur explicatif des revenus à l'âge adulte. L'étude des liens entre les revenus des parents et ceux de la génération suivante fait état d'une corrélation entre la position socioéconomique d'un individu et celle de ses parents (Corak et Heisz, 1999; Black et Devereux, 2011; Corak, 2013). Plus cette corrélation est forte, moins la mobilité socioéconomique intergénérationnelle est grande, car la position dans l'échelle sociale est plus prédéterminée.

Tant au Canada qu'au Québec, le lien entre le revenu des parents et le revenu des enfants s'est accentué entre les jeunes nés au début des années 1960 et ceux nés durant la première moitié des années 1980, avec entre autres une baisse de la mobilité intergénérationnelle du revenu pour les enfants dont les parents étaient dans le quintile inférieur de la distribution des revenus (Connolly *et al.*, 2021). Cette baisse de mobilité soulève plusieurs questions, dont comment nos diverses universités influencent-elles la transmission intergénérationnelle du revenu? Le cas de l'enseignement supérieur est particulièrement intéressant étant donné la croissance observée des rendements des études postsecondaires au Canada (Boudarbat *et al.*, 2010).

De plus en plus de jeunes accèdent aux études postsecondaires, dans lesquelles on inclut à la fois l'université, les cégeps et autres collèges, et ce, peu importe la province et le

statut économique (Frenette, 2017). Ceci est également vrai au Québec : le taux de fréquentation dans les établissements universitaires, tous cycles confondus, était de 32 % pour l'année scolaire 2019-2020 pour les étudiants âgés de 20 à 24 ans, alors que ce même taux se situait à 22 % en 1995-1996, une augmentation de 10 points de pourcentage en 24 ans (Statistique Canada, 2021a). Il en va de même pour la diplomation universitaire, laquelle est passée de 28 % en 2002 à 33,4 % en 2012 pour les étudiants au premier cycle universitaire au Québec (Lacroix et Maheu, 2018). Sachant que l'éducation permet en moyenne aux individus d'obtenir un meilleur revenu permanent, peut-on conclure que l'accès à l'éducation postsecondaire permet de promouvoir une mobilité socioéconomique au sein de la population québécoise ? Pas nécessairement, car il est par ailleurs aussi possible que l'éducation postsecondaire renforce le lien intergénérationnel si, par exemple, les jeunes y ayant accès proviennent surtout des familles à haut revenu. Entre autres, Bouchard-St-Amant *et al.* (2020) élaborent un modèle théorique dans lequel les parents peuvent investir dans l'éducation de leurs enfants, et l'utilisent pour étudier le lien entre inégalités et mobilité intergénérationnelle. Ils montrent qu'il est possible qu'il existe plusieurs types d'équilibre. Il est donc essentiel d'étudier la question avec des microdonnées sur les jeunes et leur famille pour répondre à la question du rôle des universités. Ce rapport vise à offrir quelques réponses à cette vaste question en offrant un premier portrait descriptif de la mobilité intergénérationnelle des jeunes diplômés de premier cycle universitaire au Québec.

Notre objectif principal est de décrire la mobilité intergénérationnelle du revenu des jeunes diplômés du baccalauréat au Québec. Plus spécifiquement, nous poursuivons les quatre sous-objectifs suivants : 1- évaluer l'accès aux études universitaires selon le revenu parental ; 2- présenter le taux de diplomation et le taux de participation aux études de second cycle selon le revenu parental ; 3- observer le revenu d'emploi des diplômés et son lien avec le revenu parental ; 4- fournir une mesure d'accessibilité et de mobilité (ascendante) intergénérationnelle par université ainsi que par université et domaine d'études.

Pour ce faire, nous exploitons dans ce rapport des données administratives sur des cohortes de jeunes entamant leurs études universitaires entre 2010 et 2017 pour décrire la fréquentation universitaire et la diplomation pour les étudiants au baccalauréat selon le quintile de revenu parental. Nous observons également les revenus d'emploi (ou l'absence

de ceux-ci) des jeunes diplômés jusqu'à quatre ans après l'obtention de leur diplôme, ce qui nous permet d'évaluer la mobilité intergénérationnelle du revenu pour ces jeunes. Nous présentons donc un premier portrait descriptif basé sur des données administratives de la fréquentation universitaire, de la diplomation et de la mobilité intergénérationnelle pour les jeunes provenant d'un milieu socioéconomique défavorisé. La richesse des données utilisées, issues de la Plateforme de liens longitudinaux entre l'éducation et le marché du travail (PLEMT) de Statistique Canada, provient du fait qu'elles incluent la totalité des jeunes diplômés, ce qui nous permet de présenter des statistiques désagrégées selon l'université. Bien que ces données soient d'une richesse peu observée, elles sont très récentes et ne permettent donc pas d'observer les diplômés sur le marché du travail plusieurs années après l'obtention de leur diplôme. En effet, la première cohorte observée est entrée au baccalauréat en 2010. Nous pouvons donc observer le revenu de ces étudiants au plus quatre années après la fin de leurs études.

Notre étude s'inspire de celles de Chetty et ses collaborateurs (2017, 2020), qui comparent les universités et les collèges américains sur le plan de leur fréquentation d'étudiants issus du quintile inférieur de revenu parental, puis des revenus futurs de ces étudiants. Les auteurs trouvent que relativement peu de jeunes défavorisés ont accès aux études supérieures, mais que conditionnellement à avoir réussi à obtenir un diplôme, leurs revenus ressemblent à ceux des jeunes plus favorisés. Ceci semble donc indiquer un rôle de médiateur dans la transmission intergénérationnelle du revenu pour les universités. En revanche, Chetty *et al.* (2017) montrent également que les collèges varient grandement entre eux quant à leur capacité de promouvoir l'égalité des opportunités chez les jeunes.

Au Canada, Corak *et al.* (2003) confirment que les membres d'une famille plus aisée ont une plus grande probabilité de fréquenter l'université comparativement à leurs homologues provenant de milieux moins aisés, et ce, tout en prenant compte de la hausse des frais de scolarité, une tendance qui s'est renforcée au milieu des années 1990, puis a diminué depuis l'année 2000. Les auteurs estiment qu'au milieu des années 1980, une augmentation du revenu parental de 10 % était associée à une hausse de 2,7 % de la probabilité d'un jeune d'effectuer des études postsecondaires. Cette association se situait à 4,3 % au milieu des années 1990, puis a diminué à 2,5 % en 2000.

Frenette (2019) estime les avantages salariaux liés aux études postsecondaires selon le revenu parental. En exploitant aussi la PLEMT, l'auteur suit de jeunes Ontariens depuis leurs études postsecondaires jusqu'au marché du travail, à la suite de l'obtention de leur diplôme universitaire. Les résultats montrent que les jeunes provenant d'un ménage du quintile inférieur avaient un avantage salarial plus important par rapport aux étudiants n'ayant pas effectué d'études postsecondaires comparativement aux jeunes provenant du quintile supérieur. En effet, parmi les jeunes dont les parents avaient un revenu dans le quintile inférieur, un diplôme de baccalauréat est associé à des revenus médians plus élevés de l'ordre de 236 %. Ce rendement est beaucoup plus élevé que pour les jeunes issus du quintile supérieur de revenu familial, pour lesquels un même diplôme est associé à un rendement de 54 %.

Notre étude s'apparente à celle de Frenette (2019), car elle exploite la même base de données et se penche également sur les trajectoires de revenu des jeunes selon leur statut socioéconomique. Cependant, nous nous concentrons sur la situation du Québec et présentons les résultats séparément pour les divers établissements universitaires. Nous trouvons qu'une très grande proportion d'étudiants fréquentant les universités au Québec sont issus de familles plus aisées. Nous trouvons également que les taux de diplomation au baccalauréat sont plus faibles pour les étudiants issus de milieux moins aisés. Puis, à la suite de l'obtention du diplôme, nous observons que relativement peu de récents diplômés ont des revenus d'emploi dans le bas de la distribution des revenus des jeunes du même âge (c'est-à-dire tous niveaux de scolarité confondus), alors que beaucoup se retrouvent dans le haut, et ce, peu importe le revenu de leurs parents. Ce résultat suggère que les universités contribuent à accroître la mobilité intergénérationnelle du revenu. De plus, nous retrouvons une plus grande mobilité pour les étudiants ayant complété leurs études dans un programme de sciences, technologie, ingénierie et mathématiques ainsi qu'en sciences de la santé, tandis que la mobilité intergénérationnelle est plus faible pour les étudiants ayant complété un programme de baccalauréat en sciences humaines et en sciences sociales.

Nous commençons notre rapport par une brève revue de littérature, puis nous présentons les données et la méthodologie utilisée. Nous nous tournons ensuite vers les

résultats agrégés pour le Québec au complet, puis nous terminons avec les résultats par université ainsi que par domaine d'études.

2. Revue de littérature

La mobilité socioéconomique intergénérationnelle est un sujet particulièrement important pour les décideurs de politiques publiques. Le statut socioéconomique peut être mesuré de plusieurs façons : à travers le niveau d'éducation, la profession ou encore les revenus. Nous nous concentrons ici sur la transmission intergénérationnelle des revenus. Une forte mobilité intergénérationnelle des revenus sous-entend que le revenu parental n'influencerait que peu le revenu futur de leurs enfants. Dans le cas où un enfant atteint un rang supérieur à celui de ses parents, nous parlons de mobilité ascendante, dans le cas inverse, nous parlons d'une mobilité descendante. Selon Corak (2013), les pays ayant le plus d'inégalité, soit ayant un indice de Gini plus élevé, ont tendance à être des pays ayant une mobilité intergénérationnelle plus faible, la mobilité étant mesurée ici par l'élasticité intergénérationnelle des revenus.

Pour une société, une faible mobilité sociale intergénérationnelle est souvent associée à des rendements plus élevés en éducation (Corak, 2013). En effet, les parents ayant bénéficié d'un fort investissement en capital humain sont eux-mêmes plus disposés à investir dans l'éducation de leurs enfants, s'ils le veulent. En particulier, selon Solon (2004) les parents qui ont un revenu plus élevé sont aussi incités à investir dans le capital humain de leurs enfants. En utilisant les données de l'Organisation de coopération et de développement économiques, Corak (2013) estime les rendements de l'éducation entre les différences de diplôme pour des hommes âgés de 25 à 34 ans en 2009. Il note que les sociétés ayant des rendements plus élevés en éducation ont tendance à être moins mobiles à travers les générations, ce qui est compatible avec les résultats de Mazumder (2012) et de Vaillancourt (1995).

En prenant en considération qu'il existe une corrélation entre les inégalités de revenus et l'augmentation des rendements en éducation postsecondaire, Lemieux (2006) utilise des données provenant du *Current Population Survey* américain et constate qu'une tendance se dessinait entre les années 1973-1975 à 2003-2005 aux États-Unis. En fait, il observe à travers

les années une inégalité salariale pour les hommes¹ âgés entre 15 et 64 ans qui varie selon la distribution de revenu. Lemieux (2006) note que les rendements de l'éducation sont beaucoup plus élevés pour les hommes provenant du 90^e centile que ceux provenant des dix premiers centiles à partir de la 12^e année d'éducation. De plus, l'auteur constate que les changements relatifs liés au salaire sont plus élevés pour ceux positionnés à l'extrémité supérieure de la distribution de revenu ainsi qu'aux individus ayant une éducation postsecondaire. Cette étude a permis de déterminer que l'éducation postsecondaire joue un rôle déterminant dans la hausse des inégalités de revenu, particulièrement concentré dans le haut de la distribution de revenu.

Comme discuté dans l'introduction, plusieurs études se penchent sur la mobilité aux États-Unis, mais Haveman et Smeeding (2006) étudient la mobilité à l'intérieur des universités et collèges américains. Ils notent que dans les grandes écoles élitistes aux États-Unis, près du trois quarts des étudiants provenaient des quartiles les plus élevés tandis que seulement 3 % des étudiants provenaient du premier quartile. D'autres études ont noté des faits semblables. De plus, les jeunes provenant de familles à faible revenu ont une probabilité plus faible de fréquenter des établissements postsecondaires que ceux provenant de familles à revenu plus élevé. Ceci est compatible avec les résultats trouvés par Chetty *et al.* (2020). En effet, pour les universités faisant partie de la *Ivy League*², les auteurs trouvent que seulement 3,8 % des étudiants proviennent d'une famille appartenant au premier quintile. Les auteurs notent qu'un enfant provenant d'une famille appartenant au 99^e centile est 77 fois plus susceptible de fréquenter un collège *Ivy League* qu'un enfant provenant du premier quintile, tandis que 14,6 % des étudiants qui proviennent de milieux moins aisés fréquentent un autre type de collège. Aux États-Unis, il y a une forte concentration de jeunes provenant de milieux plus aisés dans les grandes universités et c'est aussi dans ces grandes universités que les revenus futurs sont plus élevés. Ainsi, des enfants provenant de milieux favorisés ont une

¹ Lemieux (2008) montre que les conclusions de son analyse de 2006 s'étendent également aux femmes.

² Les collèges de la *Ivy-League* sont un regroupement de huit universités privées situées dans le nord-est des États-Unis, comprenant en autres Harvard, Dartmouth, Columbia et Yale.

probabilité plus élevée de fréquenter une *Ivy League*, mais ils sont aussi plus susceptibles de gagner un meilleur revenu après l'obtention d'un diplôme dans ce type d'établissement.

Plusieurs des études mentionnées couvrent en partie la littérature sur l'effet de l'éducation sur les jeunes selon la distribution du revenu parental. Beaucoup de ces études ont porté sur le Canada et les États-Unis, mais peu sur le Québec. Bien qu'il soit important de comprendre le gain en capital humain suivant l'obtention d'un diplôme, aucune de ces recherches ne comble la littérature sur le rôle que les universités jouent dans la mobilité sociale au Québec. Frenette (2019) couvre certaines lacunes au niveau du gain salarial à la suite de l'obtention d'un diplôme pour les étudiants en Ontario, en considérant le revenu parental. Il complète ainsi une partie de la littérature sur le lien entre les études postsecondaires et le gain salarial en créant une distinction entre les jeunes issus de différents milieux. Dans la mesure où ce rapport porte sur le lien entre la mobilité intergénérationnelle des revenus et le rôle que les établissements postsecondaires québécois jouent, celui-ci permet de répondre à plusieurs questions qui n'ont toujours pas été adressées. Notons en terminant que Connolly, Haeck et Laliberté (à paraître) se penchent sur l'éducation des parents, plus spécifiquement de la mère, et le lien avec la transmission intergénérationnelle des revenus. Ils montrent que la baisse de mobilité observée à travers les années a été modérée par la hausse du niveau d'éducation des mères. Il semblerait en effet que les jeunes pour lesquels la baisse de mobilité a été la plus prononcée soient ceux dont la mère n'avait pas de diplôme d'études secondaires, un groupe qui est par ailleurs de moins en moins nombreux au Canada, mais qui continue à faire face à de nombreux obstacles en termes d'opportunités.

3. Données

Dans cette section, nous présentons brièvement les bases de données employées ainsi que les variables principales que nous utiliserons. Nous avons recours aux données provenant de la Plateforme de liens longitudinaux entre l'éducation et le marché du travail (PLEMT) et de la Banque de données administratives longitudinales (DAL).

3.1 Plateforme de liens longitudinaux entre l'éducation et le marché du travail (PLEMT)

La PLEMT est constituée de trois grandes bases de données administratives (Statistique Canada, 2018). La première base de données est le Système d'information sur les apprentis inscrits (SIAI). La deuxième est la base de données du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP). La troisième base de données contient le Fichier des familles T1 (FFT1). Pour notre étude, nous utilisons les données du SIEP couplées à celles du FFT1, un appariement effectué grâce à une variable de couplage qui identifie de manière unique et anonyme chaque étudiant. Ainsi, pour chaque étudiant enregistré dans le SIEP, nous avons des données sur le revenu (par le FFT1) et des données sur l'éducation (directement par le SIEP).

3.1.1 Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP)

Les données du SIEP sont des données administratives qui comprennent des renseignements sur les étudiants des établissements universitaires et collégiaux ainsi que sur les programmes auxquels ils ont été inscrits. Au Québec, ces microdonnées des établissements postsecondaires proviennent directement du ministère de l'Enseignement supérieur, qui les transmet à Statistique Canada. Ceci représente un bel exemple de collaboration ayant mené à la création d'un ensemble de données dont la richesse et la nature permettent de mieux répondre aux besoins d'élaboration de politiques et de planification dans le domaine de l'enseignement supérieur. Les données du SIEP sont disponibles pour la période de 2005 à 2017 pour les provinces des Maritimes, et de 2009 à 2017 pour le reste des provinces et des territoires, dont le Québec.

Dans le SIEP, les périodes de référence couvrent une année scolaire. Ainsi, une observation du SIEP correspond à un étudiant par année, par programme et par établissement postsecondaire. Dans la base de données se trouvent entre autres les variables âge, code de l'établissement postsecondaire et type de programme. La variable de couplage permet d'identifier l'individu qui fréquente un établissement universitaire. L'indicateur de l'effectif signale le fait qu'un étudiant effectue un programme dans un établissement universitaire, tandis que l'indicateur du diplômé permet de spécifier si un étudiant a obtenu son diplôme et, ainsi, a terminé son programme. Enfin, à chaque fin du cycle de rapport, les données précisent le statut de l'étudiant dans le programme. Cette variable permet de savoir si l'étudiant est éligible pour s'inscrire à la prochaine phase du programme. Ces variables, combinées avec les données provenant du FFT1, permettront de faire une analyse descriptive en profondeur de la situation des universités au Québec.

Ces variables nous permettent également d'identifier le domaine d'études des étudiants. Nous assignons à chaque étudiant un domaine d'études selon le programme qui correspond au diplôme obtenu, ou si le diplôme n'est pas obtenu, alors le programme lors de la première inscription au baccalauréat. Ainsi, un étudiant qui commencerait un programme de baccalauréat en sciences humaines, mais qui change en cours de route pour aller en administration, et qui obtient son diplôme, se verrait attribuer le domaine d'administration. Par contre, un étudiant qui commencerait le même programme, mais qui ne le compléterait pas serait assigné au domaine des sciences humaines. Les programmes sont classifiés en cinq grands domaines, soit les STIM (science, technologie, ingénierie et mathématiques), sciences de la santé, sciences humaines et sociales, éducation et administration. Les différents domaines sont identifiés à l'aide de la variable des principaux regroupements des programmes d'enseignement. Le domaine STIM provient de quatre grands regroupements : Sciences physiques et de la vie, et technologies ; Mathématiques, informatiques et sciences de l'information ; Architecture, génie et technologie connexe ; ainsi qu'Agriculture, ressources naturelles et conservation. Pour les sciences de la santé, le domaine est constitué d'un seul regroupement : Santé et domaines connexes. Puis, le domaine des sciences humaines et sociales provient de quatre regroupements : Perfectionnement et initiation aux loisirs ; Arts visuels et d'interprétation, et technologie des communications ; Sciences

humaines ; ainsi que Sciences sociales et de comportements, et de droit. Le domaine d'éducation est constitué d'un seul regroupement dans le SIEP, le regroupement Éducation. Le domaine administration est constitué du regroupement Commerce, gestion et administration publique.

Nous utilisons également le SIEP afin d'identifier quels diplômés poursuivent des études au second cycle. Pour ce faire, nous regardons dans les fichiers du SIEP pour les années 2013 à 2017 et identifions un diplômé comme ayant poursuivi ses études universitaires si nous le voyons comme inscrit à un programme de second cycle à n'importe quel moment lors de cette période.

3.1.2 Fichiers des familles (FFT1)

Le Fichier des familles T1 est composé de données administratives fiscales. Statistique Canada reçoit de l'Agence du revenu du Canada les informations contenues dans les déclarations fiscales des Canadiens (les formulaires T1), puis les regroupe en familles de recensement. Les données provenant du FFT1 contiennent donc des informations sur la démographie et d'autres renseignements fiscaux de tous les déclarants, ainsi que leur conjoint et leurs enfants, regroupés en famille de recensement. Puis, Statistique Canada ajoute les particuliers qui ont reçu des Prestations fédérales pour enfants. Les fichiers T1 des individus sont alors combinés avec les fichiers T4 et les fichiers de Prestation fédérale pour enfants. Les données provenant du Fichier des familles T1 sont disponibles de 1992 à 2018. La version du FFT1 préparée pour la PLEMT est un extrait du FFT1 dans lequel chaque étudiant du SIEP est identifié avec la clé de couplage. Pour cette étude, nous employons uniquement les années comprises entre 2000 et 2018.

Les données sont organisées par année d'imposition et contiennent des informations sur les différentes sources de revenus des étudiants avant et après leurs études, dont les revenus d'emploi, ainsi que sur le revenu total avant impôts de leurs parents. D'autres données se rapportent aux informations contenues dans les fichiers fiscaux comme la province de résidence de l'étudiant, ainsi que l'indicateur de la famille. L'indicateur de la famille permet de savoir si l'étudiant déclarant ses revenus habite chez ses parents. Dans le

cas où l'étudiant n'habite pas chez ses parents, la variable du revenu familial comprendra les revenus de l'étudiant ainsi que leur partenaire (le cas échéant) et il n'est donc pas possible de connaître le revenu parental.

3.2 Banque de Données administratives longitudinales (DAL)

La Banque de données administratives longitudinales comprend 20 % des données fiscales canadiennes annuelles de 1982 à 2018. Ces données nous servent exclusivement à établir les quintiles de revenus parentaux de la population québécoise ainsi que les quintiles de revenus étudiants. Vu que les données du FFT1 arrimées au SIEP représentent seulement les données fiscales des étudiants fréquentant une université, et non celles de la population générale, les données sur les revenus tirées du SIEP-T1FF ne représentent pas l'ensemble de la population. L'identification des quintiles est faite dans la population à partir de la DAL et est décrite dans la section suivante.

4. Méthodologie

Cette section décrit la méthodologie employée ainsi que quelques définitions des principales variables utilisées dans cette analyse. Nous présentons l'échantillonnage des cohortes, les taux de diplomation, les mesures du revenu parental et des diplômés ainsi que la méthodologie reliée au calcul de la mobilité.

4.1 Échantillon et cohortes

Pour construire notre échantillon, nous partons des fichiers du SIEP de 2010 à 2017, puis ne gardons que les entrées se rapportant aux universités québécoises et aux programmes de baccalauréat, puis aux étudiants âgés de 18 à 25 ans inclusivement et qui ne sont pas des étudiants étrangers³. Il nous faut ensuite repérer les étudiants qui commencent leur programme chaque année. Pour ce faire, nous reconnaissons qu'un étudiant entre à l'université s'il n'est pas dans la base de données de l'année précédente (c'est d'ailleurs ce pour quoi nous commençons avec la cohorte entrante de 2010, car les données du SIEP commencent en 2009 pour le Québec). Nous avons ainsi huit cohortes d'entrants, de 2010 à 2017.

Le choix de l'âge (18 à 25 ans) vient du contexte québécois. En effet, au Québec, les étudiants finissent leurs études secondaires vers l'âge de 17 ans, puis ils ont le choix d'effectuer au cégep un programme préuniversitaire d'une durée de deux ans ou un programme technique d'une durée de trois ans dans un collège. Les étudiants commencent donc à fréquenter l'université vers 18 ou 19 ans. Étant donné que ce rapport se concentre sur les jeunes provenant de milieux moins aisés, il faut prendre en considération l'aspect parfois atypique d'un parcours scolaire pour ces jeunes. Notamment, un étudiant provenant d'une famille à faible revenu pourrait prendre plus de temps à achever un diplôme d'études secondaires ou un diplôme d'études collégiales pour diverses raisons, telles que le fait de travailler pendant les études, faute de ressources, et ainsi fréquenter l'université pour la

³ Nous n'incluons pas le Collège militaire royal de Saint-Jean, puisque les données portent sur les années 2010 à 2017 et que cet établissement ne délivrait pas de diplôme de baccalauréat durant cette période.

première fois quelques années plus tard en comparaison avec un étudiant provenant d'un milieu plus aisé.

4.2 Taux de diplomation au baccalauréat

Dans ce rapport, le taux de diplomation au baccalauréat correspond à la proportion des étudiants d'une cohorte entrante au premier cycle universitaire ayant obtenu un premier diplôme universitaire après trois, quatre ou cinq ans⁴. Le taux est calculé pour différentes durées, car la durée d'un baccalauréat peut varier entre trois et quatre ans, selon le programme, mais peu d'étudiants achèvent leur programme en trois ans. En effet, Statistique Canada (2021b) indique qu'environ 61 % des étudiants au Québec, en 2012-2013, avaient obtenu un diplôme de baccalauréat sur une période de quatre ans, tandis que ce pourcentage se situait à 84 % sur une période de six ans. Pour ce rapport, nous ne distinguons pas si les étudiants commencent et finissent le même programme dans la même université. Par exemple, si l'étudiant obtient un diplôme dans le domaine de la santé, mais que celui-ci avait commencé ses études dans le domaine de l'art, nous comptabilisons quand même cet étudiant comme ayant obtenu un diplôme. Nous faisons ainsi abstraction d'un changement de programme ou d'université. Nous voulons simplement être en mesure d'observer le taux de diplomation pour tous les types d'étudiants, ceux ayant un parcours linéaire et ceux ayant un parcours varié. De cette information, nous calculons le taux de diplomation au baccalauréat à partir de la troisième année après l'entrée à l'université. Nous sommes donc en mesure de calculer le taux de diplomation par cohorte. Dans ce rapport, le taux de diplomation correspond au nombre d'étudiants de la cohorte ayant reçu un diplôme entre 2013 et 2017 divisé par le nombre d'étudiants de cette même cohorte, où la cohorte est définie par l'année d'entrée à l'université.

⁴ Cette définition s'inspire de la définition officielle du taux de diplomation au secondaire par cohorte de nouveaux inscrits du Ministère de l'Éducation du Québec accessible ici : <http://www.education.gouv.qc.ca/references/indicateurs-et-statistiques/indicateurs/taux-de-diplomation-et-de-qualification-par-cohorte-de-nouveaux-inscrits-au-secondaire/>.

4.3 Mesure du revenu parental et revenu des diplômés

L'élément crucial de cette recherche est la mesure du revenu total des parents de l'étudiant. Idéalement, nous aimerions pouvoir observer ce revenu juste avant l'entrée à l'université. Ceci permettrait de refléter les ressources disponibles pour le jeune au moment où il décide de poursuivre ses études. De plus, cela serait cohérent avec un traitement courant dans la littérature, soit de calculer la moyenne du revenu pour les années durant lesquelles le jeune est âgé de 15 à 19 ans (voir, par exemple, Connolly *et al.*, 2021).

Plusieurs défis se posent. Premièrement, il faut pouvoir apparier l'étudiant du SIEP à une entrée du FFT1 sur les années appropriées. Deuxièmement, il faut que le jeune, durant ces années, habite avec ses parents. Comme mentionné précédemment, la variable indicatrice de la famille permet de déterminer si l'étudiant habite avec ses parents pour l'année fiscale en question. Nous commençons donc par consulter les fichiers fiscaux du jeune pour voir si une entrée pour cet étudiant existe dans le FFT1 pour l'année de ses 15 ans, et pour voir si on observe la présence de ses parents dans les données. Si tel est le cas, alors la variable de revenu des parents est calculée. Plus spécifiquement, nous utilisons la variable du revenu total familial avant impôt, laquelle correspond à la somme des revenus des parents et peut inclure un ou deux parents selon la structure familiale. Si nous n'arrivons pas à identifier les parents à ce moment, nous passons à l'année des 16 ans du jeune, et nous recommençons ainsi de suite jusqu'à l'année de ses 20 ans.

Nous avons ensuite besoin de déterminer à quel quintile de la distribution des revenus des parents se situe chaque valeur des revenus parentaux. Or, nous n'observons que les revenus des parents dont les enfants fréquentent l'université et non les revenus de tous les parents. Nous avons donc recours à la DAL afin de déterminer quelles sont les bornes pour passer d'un quintile à l'autre dans la population générale des parents âgés de 33 à 64 ans. La variable de la DAL qui sert à établir les bornes des quintiles est le revenu total avant impôts de la famille. Nous prenons soin d'utiliser la variable de pondération fournie par Statistique Canada afin que chaque famille ne soit comptée qu'une seule fois et que la confidentialité soit préservée.

Les revenus d'emploi du diplômé correspondent à la somme des revenus provenant des T4E déclarés à l'Agence du revenu du Canada (salaires). Nous calculons la moyenne des revenus gagnés par le diplômé à partir de la cinquième année après l'entrée au baccalauréat jusqu'à la dernière année d'observation du FFT1. Toutefois, étant donné le peu d'années d'observation après l'obtention du baccalauréat dans le SIEP, le calcul du revenu du diplômé ne peut être mesuré que pour les cohortes entrantes de 2010 à 2012. Ainsi, pour la cohorte de 2010, nous calculons la moyenne des revenus entre 2015 et 2018 ; pour la cohorte de 2011, nous calculons la moyenne des revenus entre 2016 et 2018 ; pour la cohorte de 2012, nous calculons la moyenne des revenus entre 2017 et 2018. Tous les revenus ont été ajustés à l'inflation en utilisant 2017 comme année de référence. Nous assignons ensuite le quintile de revenu des diplômés en procédant avec la même méthodologie que pour définir les quintiles de revenus parentaux, c'est-à-dire que nous avons recours à la DAL pour calculer les bornes pour passer d'un quintile à l'autre pour les jeunes de 23 à 33 ans pour les années en question à partir de la variable des revenus d'emploi.

Puisque les revenus des diplômés sont mesurés sur quelques années en début de carrière, ils ne sont pas nécessairement représentatifs du revenu permanent des diplômés. La variance des revenus a effectivement tendance à augmenter avec l'âge pour se stabiliser dans la quarantaine. Il serait intéressant de pouvoir suivre les jeunes de la PLEMT au fil des années, ce qui devrait être possible dans quelques années avec l'ajout d'années dans le FFT1.

4.5 Mobilité intergénérationnelle

Nous avons accès aux revenus parentaux et aux revenus des diplômés, ce qui nous permet de mesurer la mobilité intergénérationnelle des jeunes diplômés du baccalauréat. Nous calculons une matrice de transition, laquelle nous donne une série de probabilités conditionnelles, soit la probabilité pour le jeune diplômé de se trouver dans un quintile de revenus donné en fonction du quintile de revenu de ses parents quelques années plus tôt. Certaines cellules de la matrice de transition méritent une attention particulière. En effet, le quintile où se trouvent les jeunes dont les parents ont des revenus dans le quintile inférieur est pertinent pour décrire l'ascension socioéconomique (ou son absence relative). Nous offrons donc également une mesure de mobilité ascendante en nous basant sur les travaux

de Chetty *et al.* (2017) : le taux de mobilité ascendante, qui correspond à la probabilité qu'un jeune issu d'une famille du quintile inférieur de revenus atteigne lui-même, suite à l'obtention de son baccalauréat, le quintile supérieur de revenus. Ce taux de mobilité est calculé en multipliant la proportion des étudiants dont les parents ont des revenus les plaçant dans le quintile inférieur avec la proportion de diplômés dont les parents sont issus du quintile inférieur et qui sont à présent dans le quintile supérieur de revenus d'emploi. Il s'agit certes d'une mesure qui simplifie une réalité plus complexe, mais qui permet de manière simple de comparer différentes universités.

5. Résultats

Cette section présente les résultats de l'analyse. Nous commençons par présenter des statistiques descriptives sur les cohortes de la PLEMT, puis sur le revenu parental. Nous enchaînons avec le taux de diplomation au baccalauréat et la participation aux études de second cycle par quintile de revenu parental, puis le revenu des diplômés. Nous présentons ensuite une matrice de transition en guise de mesure de mobilité intergénérationnelle, puis nous terminons par la mobilité par université et par domaine d'études.

5.1 Statistiques descriptives sur les cohortes de la PLEMT

Le tableau 1 présente les statistiques descriptives des étudiants au baccalauréat âgés de 18 à 25 ans par cohorte d'entrée au Québec. Pour chaque cohorte, nous présentons le pourcentage d'étudiants qui, de 15 à 20 ans, ont été couplés avec le FFT1, ainsi que le pourcentage de ceux qui ont été couplés avec le FFT1 et pour qui le revenu parental est disponible. Les trois dernières colonnes présentent les taux de diplomation trois, quatre et cinq ans après l'entrée à l'université pour les cohortes de 2010 à 2014. Les taux de diplomation ont été calculés uniquement à partir des étudiants qui ont été couplés et observés chez leurs parents au moins une fois entre 15 et 20 ans.

En moyenne, nous comptabilisons annuellement 35 785 étudiants âgés de 18 à 25 ans fréquentant un programme universitaire menant au baccalauréat pour la première fois entre les années 2010 et 2017. Nous avons été en mesure de coupler en moyenne 94,5 % des étudiants du SIEP au FFT1. Ceci implique que 94,5 % des jeunes ont été observés au moins une fois dans les fichiers FFT1 entre l'âge de 15 à 20 ans. Au cours de ces mêmes années, 77,2 % des étudiants ont en moyenne déclaré habiter chez leurs parents durant au moins une année fiscale. Nous pouvons donc observer le revenu parental de 77,2 % des jeunes. Nous constatons que le taux de diplomation au baccalauréat de trois à cinq ans après l'entrée à l'université varie peu entre les cohortes. Le taux de diplomation après trois ans se situe en moyenne à 26,4 % pour les cinq cohortes. Ce même taux après quatre ans se situe à 62,7 % pour les cohortes de 2010 à 2013, alors qu'après cinq ans, la diplomation est en moyenne de

85,7 %⁵. Plusieurs programmes sont conçus pour prendre plus de trois ans, par exemple en enseignement, en science et en génie ; il est donc normal d’observer une telle progression des taux de diplomation. Il est aussi important de rappeler que nous ne tenons pas compte des changements de programme ni des changements d’université dans le parcours scolaire des étudiants qui commencent l’université.

Tableau 1 : Cohorte de la PLEMT de 2010 à 2017

Année d’entrée à l’université	Effectifs à l’entrée	Pourcentage avec couplage au T1 lorsque l’étudiant a entre 15 et 20 ans	Pourcentage avec couplage au T1 et observation du revenu parental	Taux de diplomation après trois ans	Taux de diplomation après quatre ans	Taux de diplomation après cinq ans
2010	36 800	91,8 %	75,8 %	26,6 %	63,9 %	86,6 %
2011	36 110	91,6 %	75,3 %	25,5 %	62,6 %	86,5 %
2012	35 790	94,3 %	78,1 %	26,4 %	61,7 %	83,8 %
2013	35 560	95,6 %	78,4 %	26,9 %	62,7 %	n.d.
2014	35 610	96,0 %	78,5 %	26,6 %	n.d.	n.d.
2015	36 450	96,2 %	78,0 %	n.d.	n.d.	n.d.
2016	35 220	94,9 %	76,5 %	n.d.	n.d.	n.d.
2017	34 730	95,3 %	77,2 %	n.d.	n.d.	n.d.
Moyenne	35 785	94,5 %	77,2 %	26,4 %	62,7%	85,7 %

Source : Calculs des auteures à partir des données de la PLEMT (SIEP-FFT1).

Note : Certaines données sont non disponibles (n.d.), car les cohortes ne sont pas observées à ces années.

5.2 Statistiques descriptives sur le revenu parental

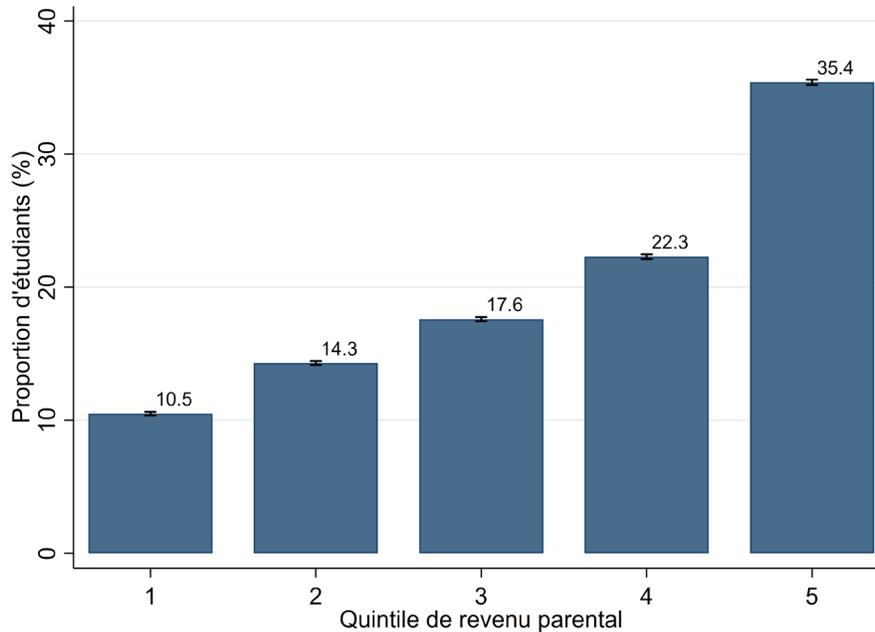
La figure 1 présente la distribution des quintiles de revenu parental pour les étudiants de notre échantillon tiré de la PLEMT pour lesquels il est possible d’observer le revenu parental. Rappelons que les quintiles sont assignés selon la distribution des revenus des parents dans la DAL, et non dans notre échantillon, il n’y a donc pas, par construction, 20 % des étudiants dans chaque quintile. Les différences par rapport à 20 % nous indiquent quels groupes sont sous-représentés ou surreprésentés parmi les jeunes inscrits à un programme de baccalauréat. La figure 1 indique qu’il y a une présence plus élevée d’étudiants provenant

⁵ Nos résultats sont similaires à ceux de l’ensemble des Québécois. En effet, selon Statistique Canada (2021b), le taux de diplomation au Québec était en moyenne de 61 % après quatre ans et de 84 % après six ans pour tous les types d’étudiants, et non seulement pour les jeunes âgés de 18 à 25 ans au moment de leur entrée à l’université.

des quintiles supérieurs et une présence beaucoup plus faible d'étudiants provenant des quintiles inférieurs. Environ 10,5 % des étudiants ont des parents dont le revenu les place dans le premier quintile de revenu (le plus faible), 17,6 % dans le troisième quintile et 35,4 % dans le cinquième quintile de revenu parental. Il existe donc un gradient dans l'accès aux études universitaires selon le revenu parental, mais nous ne pouvons pas identifier les mécanismes à la source de ce gradient : il se pourrait qu'il y ait des contraintes au niveau financier et ce, malgré la présence d'un programme de prêts et bourses, que les jeunes n'aient pas des aspirations aussi élevées face à leur éducation qu'ailleurs, ou encore qu'il y ait une méconnaissance des rendements à l'éducation. Par exemple, Finnie et Mueller (2017) montrent que les jeunes du Québec ont des aspirations relativement aux études post-secondaires moindres que les jeunes du reste du Canada, et que l'enjeu réside auprès des jeunes francophones du Québec qui ont des aspirations nettement moindres que celles des jeunes anglophones du Québec et du reste du Canada. Ces auteurs notent que les barrières financières sont en effet présentes au Québec, mais dans une moindre mesure qu'en Ontario ou en Colombie-Britannique. Enfin, toujours selon ces auteurs, au Québec, les jeunes immigrants de seconde génération ont une fréquentation universitaire beaucoup plus élevée que les jeunes non-immigrants.

Par ailleurs, rappelons que les revenus parentaux sont calculés à des années différentes pour chaque cohorte, et ce, uniquement pour les étudiants qui habitaient chez leurs parents au moins une fois entre 15 à 20 ans, soit en moyenne 77,2 % de notre échantillon de départ. Les moyennes des revenus parentaux varient entre 116 200 dollars et 123 100 dollars pour les différentes cohortes. Les écarts-types pour les huit cohortes sont plutôt élevés, ce qui indique que les revenus parentaux sont assez dispersés, tandis que la médiane est stable pour toutes les cohortes, variant de 90 500 dollars à 95 000 dollars. Pour les cohortes de 2010 à 2017 dans leur ensemble, les revenus parentaux moyens étaient de 117 300 dollars et la médiane était de 91 600 dollars.

Figure 1 : Distribution des étudiants inscrits à un programme de baccalauréat par quintile de revenu parental, cohortes de 2010 à 2017



Source : calculs des auteures à partir des données de la PLEMT (SIEP-FFT1) et de la DAL

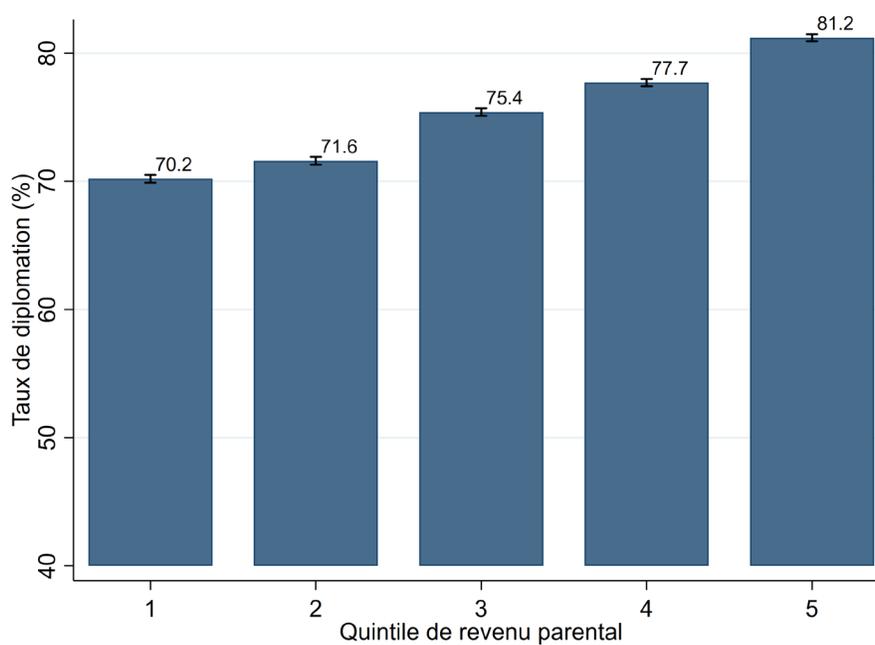
Note : Les crochets au sommet des barres verticales représentent les intervalles de confiance (IC) à 95 %. On remarque que les proportions sont estimées de manière très précise puisque les IC sont très petits.

5.3 Taux de diplomation au baccalauréat et participation aux études de second cycle par quintile de revenu

Au tableau 1, nous avons vu que le taux de diplomation après cinq ans ne pouvait être calculé que pour les cohortes de 2010 à 2012 inclusivement⁶. Nous concentrons donc les analyses suivantes sur ces trois cohortes. La figure 2 présente la moyenne des taux de diplomation au baccalauréat par quintile de revenu parental pour ces trois cohortes.

⁶ En pratique, pour la cohorte de 2010, nous observons les étudiants jusqu'à sept ans après leur entrée, alors que pour la cohorte de 2011, on parle plutôt de six ans, et enfin de cinq ans pour la cohorte de 2012.

Figure 2 : Diplomation au baccalauréat par quintile de revenu parental, cohortes de 2010 à 2012



Source : Calculs des auteures à partir des données de la PLEMT (SIEP-FFT1) et de la DAL.
 Note : Le taux de diplomation est calculé entre 2013 et 2017. Les crochets au sommet des barres verticales représentent les intervalles de confiance à 95 %.

Rappelons que le taux de diplomation est défini comme étant le nombre de diplômés divisé par le nombre total d'effectifs par cohorte, parmi les étudiants ayant habité chez leurs parents au moins une fois avant leur entrée à l'université ou pendant leurs études entre l'âge de 15 et 20 ans, donc pour lesquels le revenu parental est disponible. Pour obtenir la proportion de diplômés par quintile, nous divisons le nombre d'étudiants diplômés d'un quintile par le nombre d'effectifs total ayant commencé l'université dans ce même quintile de revenu.

Nous pouvons observer que les étudiants provenant du cinquième quintile ont un taux de diplomation supérieur aux étudiants provenant des quintiles inférieurs. En moyenne, 70,2 % de tous les étudiants qui se situaient dans le premier quintile ont achevé un programme de baccalauréat, alors que ce taux se situe à 81,2 % pour les étudiants dans le cinquième quintile de revenu parental, soit une augmentation de 11 points de pourcentage entre le premier et le dernier quintile.

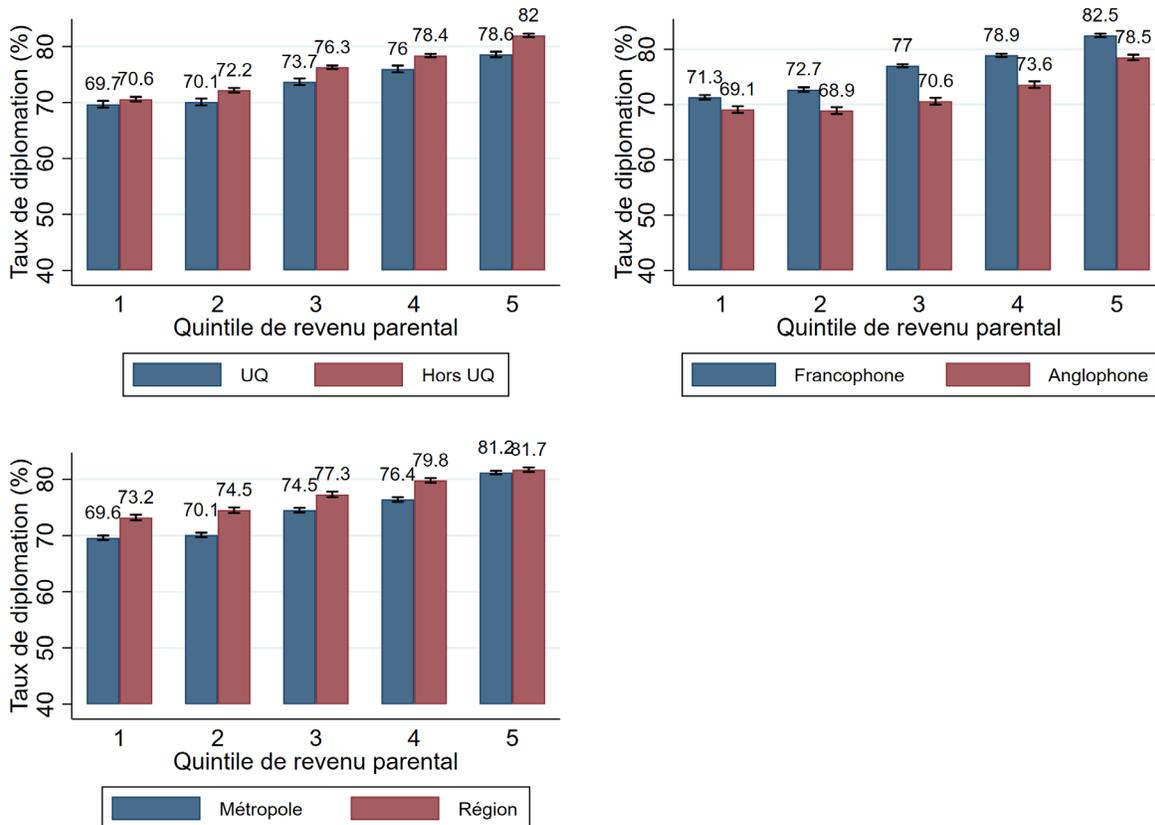
La figure 3 présente la proportion d'étudiants ayant obtenu un diplôme de baccalauréat par type d'université et par quintile de revenu parental. Dans la figure en haut à gauche, nous trouvons la proportion d'étudiants diplômés d'universités faisant partie du réseau de l'Université du Québec (UQ), c'est-à-dire les universités qui se trouvent à Chicoutimi (UQAC), à Montréal (UQAM), en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), à Trois-Rivières (UQTR), en Outaouais (UQO) et à Rimouski (UQAR), l'École de technologie supérieure (ÉTS) et l'Université TELUQ, et des universités n'en faisant pas partie, soit les universités Bishop's, McGill, l'Université de Montréal (UdeM), Polytechnique Montréal, HEC Montréal, l'Université Laval, l'Université de Sherbrooke (UdeS) et Concordia. Nous n'incluons pas l'École nationale d'administration publique (ENAP) ni l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), puisqu'ils offrent uniquement des programmes de deuxième et troisième cycles.

Nous constatons que le taux de diplomation des cohortes de 2010 à 2012 est plus faible dans le réseau de l'UQ, peu importe le quintile de revenu parental. Pour ceux issus du quintile inférieur, la différence est la plus faible (69,65 % pour le réseau de l'UQ comparé à 70,55 % pour le reste, une différence de 0,9 point de pourcentage). Cependant, l'écart est plus grand pour les jeunes du quintile supérieur, le taux de diplomation étant plus élevé hors réseau de l'UQ (82 %) que dans le réseau (78,59 %), une différence de 3,41 points de pourcentage.

Dans la figure en haut à droite de la figure 3, nous trouvons les universités divisées par la langue dans laquelle la majorité des programmes sont donnés ; Bishop's, McGill et Concordia sont classées dans la catégorie des universités anglophones et les autres universités sont classées comme francophones. Les résultats montrent que les universités francophones ont une proportion de diplômés supérieure aux universités anglophones. Cependant, nous devons mentionner ici que nous séparons les universités par langue principale d'enseignement et non d'après la langue maternelle des étudiants. Historiquement, les étudiants anglophones ont des taux de réussite plus élevés (ISQ, 2010).

Ces étudiants peuvent étudier dans des universités francophones, autant que des étudiants francophones étudient dans des universités anglophones⁷.

Figure 3 : Diplomation au baccalauréat par quintile de revenu parental et type d'université, cohortes de 2010 à 2012



Source : Calculs des auteures à partir des données de la PLEMT (SIEP-FFT1) et de la DAL.

Note : Le taux de diplomation est calculé entre 2013 et 2017. L'abréviation « UQ » fait référence aux universités faisant partie du réseau de l'Université du Québec. Les langues « Francophone » et « Anglophone » font référence à la langue d'enseignement, et non pas à la langue maternelle ou la langue usuelle de l'étudiant.

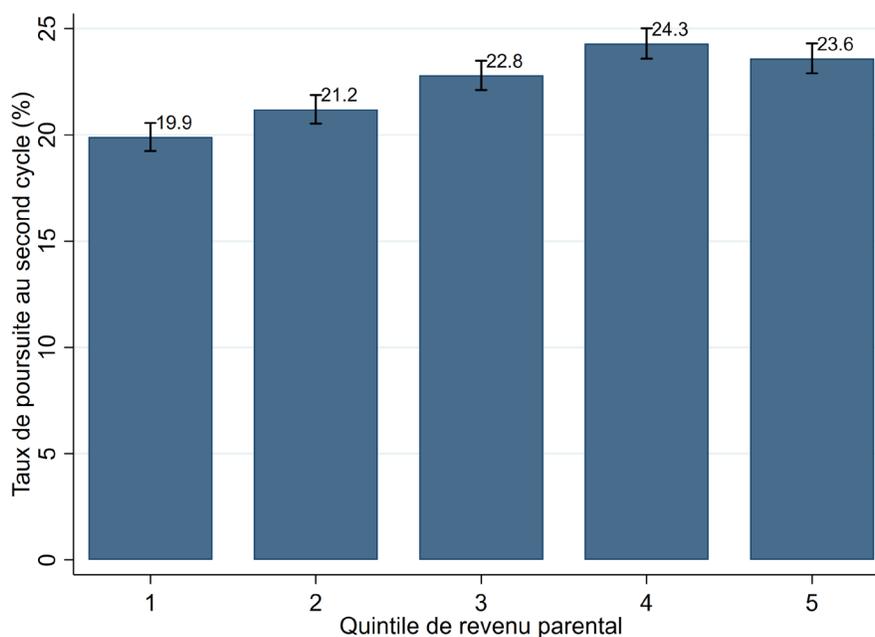
Dans la figure en bas à gauche, nous avons divisé les universités ayant leur campus principal à Montréal, soit dans la métropole, et celles dont le campus principal est en dehors

⁷ Nous verrons également au tableau 2 que pour les cohortes de 2010 à 2012, le taux de diplomation entre 2013 et 2017 est faible pour l'Université Concordia, l'une des trois universités catégorisées comme anglophones, avec un taux de diplomation d'un peu moins de 60 %.

de Montréal, soit en région. Les résultats sont inversés par rapport à ceux obtenus pour le découpage selon le réseau de l'UQ. En effet, l'écart du taux de diplomation se creuse plus au premier quintile de revenu parental (3,6 points de pourcentage) qu'au cinquième quintile de revenu (0,5 point). Nous observons que les taux de diplomation sont plus élevés en région que pour les étudiants des établissements situés en métropole, et ce, pour tous les quintiles de revenu parentaux.

La figure 4 présente la proportion de diplômés qui ont continué leurs études au second cycle pour les cohortes entre 2010 et 2012, selon le quintile de revenu parental. Nous pouvons observer qu'un peu moins de 20 % des diplômés ayant des parents situés dans le premier quintile de revenu ont entamé des études au second cycle, alors que ce taux se situe autour de 24 % pour ceux ayant des parents dont les revenus les placent aux quatrième et cinquième quintiles de revenu. Cela équivaut à une augmentation de près de quatre points de pourcentage entre le premier et le cinquième quintile de revenu parental. La participation des diplômés à des études de second cycle augmente ainsi avec le revenu parental.

Figure 4 : Proportion de diplômés qui continuent leurs études au second cycle par quintile de revenu parental



Source : Calculs des auteures à partir des données de la PLEMT (SIEP-FFT1) et de la DAL.

Note : Le taux de poursuite au second cycle est calculé uniquement parmi les diplômés des cohortes entrantes au baccalauréat de 2010, 2011 et 2012. Un diplômé est identifié comme ayant poursuivi ses études au second cycle si, à un moment donné entre 2013 et 2017, il est observé comme étant inscrit à un programme de second cycle universitaire. Les crochets au sommet des barres verticales représentent les intervalles de confiance à 95 %.

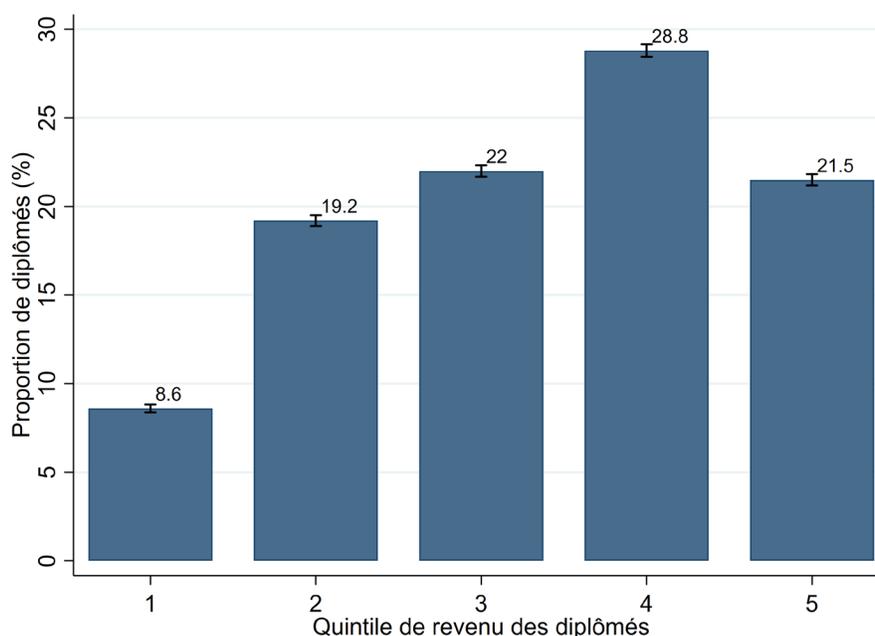
5.4 Revenu des diplômés

Les résultats précédents montrent que les étudiants dont les parents avaient des revenus dans le quintile inférieur sont sous-représentés dans les programmes de baccalauréat, ont des taux de diplomation moins élevés que les autres et poursuivent moins leurs études au second cycle. Le prochain élément que nous regardons se trouve à être les revenus des diplômés. Une fois un baccalauréat obtenu, voit-on encore un avantage pour les jeunes de milieux plus aisés ? Nous avons calculé les revenus moyens des diplômés des cohortes de 2010 à 2012 inclusivement. Comme mentionné plus haut, les revenus sont observés entre 2015 et 2018 pour la cohorte de 2010, puis entre 2016 et 2018 pour celle de 2011 et entre 2017 et 2018 pour celle de 2012. Les diplômés de la cohorte de 2010 dont les parents sont dans le premier quintile de revenus ont un revenu moyen de 34 400 dollars, comparativement à 36 800 dollars pour ceux issus du cinquième quintile. Il y a donc une légère augmentation du revenu moyen en fonction du quintile de revenu parental.

Néanmoins, si nous regardons la distribution des diplômés par quintile de revenu d'emploi (uniquement parmi ceux ayant habité chez leurs parents au moins une fois entre l'âge de 15 à 20 ans et n'ayant pas continué leurs études aux cycles supérieurs), la figure 5 nous indique qu'environ 8 % de la proportion des diplômés se situe dans le premier quintile de revenu, et ce, peu importe le quintile de revenu parental. Nous observons que les diplômés se situent en grande partie dans les troisième, quatrième et cinquième quintiles de revenu d'emploi. Un peu plus de 30 % des diplômés se trouvent dans le quatrième quintile de revenu et près de 24 % se trouvent dans le cinquième quintile de revenu d'emploi. Ces résultats sont cohérents avec le fait qu'un diplôme universitaire confère un avantage salarial important, donc moins de diplômés se situent au quintile inférieur. Il est également possible que les jeunes diplômés soient légèrement moins nombreux au quintile supérieur en raison du fait qu'ils se trouvent au tout début de leur carrière, et potentiellement en train de poursuivre

leurs études aux cycles supérieurs. La figure A1 en annexe présente la même information, mais sur un échantillon restreint aux diplômés n'ayant pas poursuivi leurs études au second cycle.

Figure 5 : Distribution des diplômés par quintile de revenu d'emploi des diplômés, cohortes de 2010 à 2012



Source : Calculs des auteures à partir des données de la PLEMT (SIEP-FFT1) et de la DAL.

Note : Les revenus d'emplois des diplômés sont calculés comme la moyenne des revenus entre 2015 et 2018 pour la cohorte de 2010, entre 2016 et 2018 pour la cohorte de 2011 et entre 2017 et 2018 pour celle de 2012. Ces calculs incluent les diplômés qui poursuivent leurs études au second cycle. Les crochets au sommet des barres verticales représentent les intervalles de confiance à 95 %.

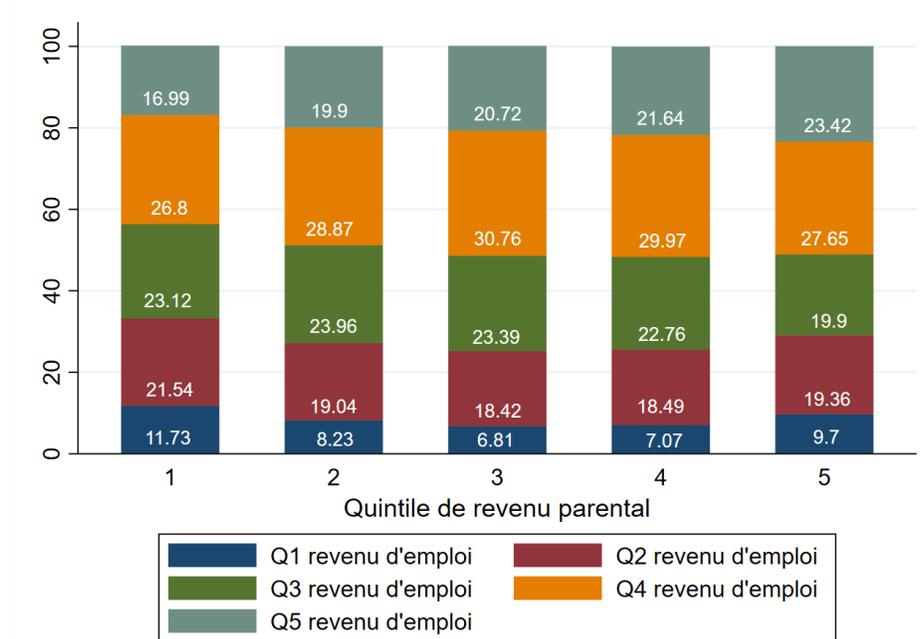
Notons que les diplômés se situant dans le quatrième quintile de revenu d'emploi ont gagné un revenu moyen entre 35 000 \$ et 51 900 \$, alors que ceux situés dans le premier quintile ont gagné un revenu moyen de moins de 4 400 \$.

5.5 Mobilité intergénérationnelle

La figure 6 offre une représentation graphique d'une matrice de transition. Chaque barre verticale représente un quintile de revenu parental, divisé en sections affichant la probabilité pour un étudiant de se retrouver dans un quintile de revenus d'emploi donné

(conditionnellement au quintile de revenu parental en question). La figure n’inclut pas les étudiants ayant continué leurs études au second cycle. Ainsi, la figure 6 indique qu’un diplômé ayant des parents dont les revenus sont dans le quintile inférieur a une probabilité plus élevée de gagner un revenu situé dans le premier quintile de revenu qu’un diplômé dont les parents sont dans n’importe quel autre quintile de revenu parental. La situation s’inverse pour la probabilité d’atteindre un revenu d’emploi dans le quintile supérieur : 19,35 % des diplômés dont les parents étaient dans le premier quintile se trouvent au quintile supérieur, comparativement à 26,43 % de ceux issus du quintile supérieur.

Figure 6 : Matrice de transition, cohortes de 2010 à 2012



Source : Calculs des auteures à partir des données de la PLEMT (SIEP-FFT1) et de la DAL.

Note : Les revenus d’emplois des diplômés sont calculés comme la moyenne des revenus entre 2015 et 2018 pour la cohorte de 2010, entre 2016 et 2018 pour la cohorte de 2011 et entre 2017 et 2018 pour celle de 2012. Ces calculs incluent les diplômés qui poursuivent leurs études au second cycle.

Notons quand même que la mobilité intergénérationnelle des jeunes diplômés dont les parents étaient dans le quintile inférieur est plus élevée que pour la population en général. La probabilité de rester dans le quintile inférieur pour ces jeunes est de 11,73 %, alors que dans la population en général ce chiffre oscille autour de 30 % (voir, par exemple, les résultats de Connolly et al., 2019, ou Connolly *et al.*, 2021). Ceci semblerait donc indiquer

qu'une formation universitaire est bénéfique quant à la mobilité intergénérationnelle des jeunes issus de familles moins fortunées. Nous soulignons également que ces résultats incluent les diplômés du baccalauréat qui poursuivent leurs études aux cycles supérieurs, et qui ont donc des revenus d'emploi potentiellement plus faibles que leurs confrères ayant fait le passage au marché de l'emploi. La figure A2 en annexe présente une version de la matrice de transition dans laquelle les diplômés ayant poursuivi leurs études au second cycle sont exclus.

5.6 Mobilité par université

Pour les cohortes de 2010 à 2012, le tableau 2 présente la diplomation au baccalauréat par université et le taux de mobilité pour les étudiants ayant habité au moins une fois chez leurs parents entre 15 et 20 ans et qui n'ont pas continué leurs études aux cycles supérieurs. Les universités sont classées en ordre décroissant d'effectifs universitaires. Rappelons que nous obtenons le taux de mobilité en multipliant la proportion des étudiants dont les parents sont dans le quintile inférieur avec la proportion de diplômés dont les parents sont issus du quintile inférieur et qui sont à présent dans le quintile supérieur de revenus d'emploi (A x B dans le tableau 2).

Nous pouvons observer des différences assez marquées dans l'accès aux études universitaires pour les jeunes dont les parents ont un revenu dans le premier quintile. À l'Université Concordia, par exemple, ce sont 15,9 % des étudiants qui ont des parents dans le premier quintile, alors que pour l'Université Laval et l'Université de Sherbrooke, les pourcentages sont de 6,6 % et 6,8 % respectivement. Du côté des taux de diplomation à partir de trois ans après l'entrée dans un programme de baccalauréat (donc un taux cumulé sur le plus d'années observables pour les cohortes de 2010 à 2012), on observe également des variations, avec des taux variant entre 88,4 % pour HEC⁸ et 58,4 % pour l'Université Concordia.

⁸ Il n'est pas étonnant que le taux de diplomation soit plus élevé pour HEC, sachant que cette université offre en grande partie des programmes d'études d'une durée de trois ans.

Tableau 2 : Mobilité par université, cohortes de 2010 à 2012

Université	Nombre total d'effectifs au baccalauréat entre 2010 et 2012	Pourcentage des étudiants dont les parents sont dans le quintile inférieur (A)	Taux de diplomation cumulé jusqu'en 2017	Pourcentage des diplômés dont les parents sont dans le quintile inférieur et qui ont des revenus d'emploi dans le quintile supérieur (B)	Taux de mobilité (A x B)
Université Laval	13 600	6,4 %	69,0 %	20,5 %	1,3 %
Université Concordia	13 200	15,8 %	59,8 %	14,5 %	2,3 %
Université de Montréal	12 060	10,5 %	70,9 %	18,6 %	2,1 %
Université McGill	9 960	12,8 %	83,5 %	16,7 %	2,1 %
Université du Québec à Montréal	9 410	9,7 %	68,1 %	14,6 %	1,4 %
Université de Sherbrooke	6 450	6,5 %	78,6 %	27,3 %	1,8 %
Université du Québec à Trois-Rivières	3 980	8,8 %	71,4 %	16,7 %	1,5 %
École de technologie supérieure	2 230	7,6 %	64,7 %	50,0 %	3,8 %
Université du Québec à Chicoutimi	2 110	7,1 %	73,3 %	n.d.	n.d.
Université du Québec à Rimouski	2 110	8,1 %	76,5 %	20,0 %	1,6 %
Université du Québec en Outaouais	2 020	7,9 %	75,0 %	33,3 %	2,6 %
Polytechnique Montréal	1 740	10,3 %	72,2 %	30,0 %	3,1 %
HEC Montréal	1 690	7,1 %	91,7 %	27,8 %	2,0 %
Université Bishop's	1 480	8,8 %	76,9 %	n.d.	n.d.
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	630	9,5 %	83,3 %	n.d.	n.d.
Université TELUQ	380	10,5 %	n.d.	n.d.	n.d.

Source : Calculs des auteures à partir des données de la PLEMT (SIEP-FFT1) et de la DAL.

Note : Certaines données ne peuvent être divulguées (n.d.), afin de respecter les règles de confidentialité de Statistique Canada. Le taux de diplomation est calculé entre 2013 et 2017. Les revenus d'emplois des diplômés sont calculés comme la moyenne des revenus entre 2015 et 2018 pour la cohorte de 2010, entre 2016 et 2018 pour la cohorte de 2011 et entre 2017 et 2018 pour celle de 2012. Ces calculs incluent les diplômés qui poursuivent leurs études au second cycle. Les deux dernières colonnes (B et A x B) excluent les diplômés ayant poursuivi leurs études au second cycle.

En ce qui a trait à la mobilité intergénérationnelle, nous présentons uniquement la probabilité pour un jeune diplômé issu du quintile inférieur de revenu parental d'avoir des revenus d'emploi dans le quintile supérieur, soit une mesure de forte mobilité ascendante. Les écoles spécialisées en ingénierie, soit l'ÉTS et Polytechnique, ont des taux de mobilité ascendante élevés, soit 50 % et 30 %, respectivement. L'UQO présente également un haut

taux de mobilité ascendante (33,3 %). Concordia et l'UQAM sont les institutions pour lesquelles le taux est le moins élevé, soit 14,5 % et 14,6 % respectivement.

Finalement, la dernière colonne du tableau 2 présente le taux de mobilité combiné, soit le produit de l'accès et de la mobilité intergénérationnelle. Le taux de mobilité le plus élevé se trouve à l'ÉTS, avec 3,8 %. À Polytechnique, le taux de mobilité est de 3,1 %, à l'UQO ce taux est à 2,6 % et à Concordia, il est de 2,3 %. Pour l'Université Laval, l'UQAM, l'UQTR et l'UQAR, les taux de mobilité sont assez faibles : 1,3 %, 1,4 %, 1,5 % et 1,6 %, respectivement.

Certaines universités offrent des programmes qui sont dans des filières mieux rémunérées (par exemple le génie et la médecine), alors que d'autres offrent des programmes variés, mais excluant ces programmes à forte rémunération. On pense ici, par exemple, à l'UQAM. Nous nous attardons à ces questionnements au tableau suivant. Toutefois, d'autres avenues pertinentes, comme une analyse fondée sur le genre, mériteraient d'être étudiées.

5.6 Mobilité par domaine d'études et université

Nous poursuivons notre analyse en décortiquant les résultats par université, en présentant non seulement les taux de mobilité par université, mais aussi par domaine d'études. Les étudiants sont classifiés en cinq domaines : STIM (science, technologie, ingénierie et mathématiques), sciences de la santé, science humaine et sociale, éducation et administration. Le tableau 3 offre la distribution des étudiants à travers les divers domaines pour chaque université, ainsi que les taux de mobilité associés à chaque programme, pour les cohortes de 2010 à 2012. Comme au tableau 2, les universités sont classées en ordre décroissant d'effectifs universitaires et le taux de mobilité est calculé de la même manière qu'au tableau précédent, mais en séparant les étudiants par domaine d'études. Notons cependant que les taux de mobilité pour les programmes en éducation ne sont pas disponibles, et ce, afin de respecter les règles de divulgation de Statistique Canada.

Tout d'abord, nous pouvons observer des variations dans les distributions des domaines d'études entre les différentes universités. Évidemment, les proportions les plus élevées d'effectifs étudiants, à l'intérieur d'une même université, dans une discipline STIM se

retrouvent, évidemment, dans les deux écoles spécialisées en ingénierie, soit l'École Polytechnique et l'École de technologie supérieure, avec 92,5 % et 98,2 % des étudiants de ces institutions suivant un programme en STIM, respectivement. Corroborant les résultats du tableau 2, les taux de mobilité de ces deux écoles dans les programmes STIM sont parmi les plus élevés. En effet, leurs taux de mobilité sont de 2,6 % et 3,7 %, respectivement, alors que seule l'Université Concordia a un taux de mobilité plus élevé pour ce même programme, avec 3,9 %.

Les taux de mobilité pour les diplômés des sciences de la santé sont généralement élevés, et même de l'ordre de ceux observés en STIM. L'Université du Québec à Trois-Rivières ainsi que l'Université de Montréal ont, respectivement, 26,4 % et 30 % d'étudiants ayant reçu un diplôme en sciences de la santé et ont un taux de mobilité dans ce domaine de 2,6 % et 2,9 % respectivement. Toutefois, c'est l'Université du Québec en Outaouais qui a le taux de mobilité le plus élevé en sciences de la santé, soit 4,4 % avec 13 % de ces étudiants dans ce domaine d'études.

Les taux de mobilité sont également assez élevés en administration, avec des taux atteignant 2,8 % (Université McGill et UQAM) et même 3,5 % (UQO). Près de 93 % des étudiants à HEC et un peu plus du deux tiers des étudiants de l'Université Concordia ont complété un programme en administration, avec des taux de mobilité de 1,4 % et 2 %, respectivement.

Les taux de mobilité sont nettement moins élevés en sciences humaines et sociales, avec des taux variant entre 0,5 % (UQAM) et 1,3 % (Bishop's). Ces différences au niveau des domaines d'études permettent de mettre en lumière les différences entre institutions présentées au tableau 2. En effet, on comprend mieux les hauts taux de mobilité de l'ÉTS et de l'École Polytechnique, leurs diplômés œuvrant principalement dans le domaine des STIM, ainsi que le faible taux de l'UQAM, laquelle reçoit, après Bishop's, la plus grande proportion d'étudiants en sciences humaines et sociales. Notons qu'un grand nombre de programmes à Bishop's sont en enseignement libéral (*liberal arts*), avec une mineure et une majeure, ce qui est une organisation des études de premier cycle différente de celle que l'on retrouve dans la plupart des universités francophones telles que l'UQAM, l'Université de Montréal ou

l'Université Laval, qui offrent des baccalauréats spécialisés dans les domaines des sciences humaines et sociales.

Tableau 3 : Mobilité par domaine d'études et université, cohortes de 2010 à 2012

Université	Proportion d'étudiants par domaine d'études					Taux de mobilité			
	STIM	Sciences de la santé	Sciences humaines et sociales	Éducation	Administration	STIM	Sciences de la santé	Sciences humaines et sociales	Administration
Concordia University	13,5 %	3,2 %	13,7 %	3,3 %	66,3 %	3,9 %	n.d.	n.d.	2,0 %
Université Laval	20,7 %	17,6 %	27,7 %	10,1 %	23,8 %	1,5 %	2,0 %	0,8 %	0,9 %
Université de Montréal	13,7 %	30,0 %	36,8 %	9,6 %	10,0 %	1,9 %	2,9 %	0,7 %	1,1 %
McGill University	29,0 %	19,2 %	31,9 %	7,1 %	12,7 %	2,2 %	2,6 %	0,9 %	2,8 %
Université du Québec à Montréal	8,3 %	4,3 %	38,6 %	17,3 %	31,6 %	n.d.	n.d.	0,5 %	2,8 %
Université de Sherbrooke	22,4 %	20,3 %	21,8 %	18,0 %	17,5 %	2,0 %	1,7 %	n.d.	2,2 %
Université du Québec à Trois-Rivières	8,1 %	26,4 %	19,3 %	18,6 %	27,7 %	n.d.	2,6 %	n.d.	1,3 %
École de technologie supérieure	98,2 %	n.d.	n.d.	n.d.	1,8 %	3,7 %	n.d.	n.d.	n.d.
Université du Québec à Rimouski	6,5 %	19,0 %	5,2 %	28,1 %	41,2 %	n.d.	n.d.	n.d.	1,5 %
Université du Québec à Chicoutimi	14,1 %	15,5 %	21,8 %	22,5 %	26,1 %	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Université du Québec en Outaouais	1,9 %	13,0 %	23,4 %	16,9 %	44,8 %	n.d.	4,4 %	n.d.	3,5 %
Bishop's University	3,9 %	2,0 %	78,4 %	1,0 %	14,7 %	n.d.	n.d.	1,3 %	n.d.
École des hautes études commerciales	2,6 %	1,3 %	3,2 %	n.d.	92,9 %	n.d.	n.d.	n.d.	1,4 %
École Polytechnique	92,5 %	2,2 %	1,5 %	0,7 %	3,0 %	2,6 %	n.d.	n.d.	n.d.
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	4,3 %	12,8 %	25,5 %	21,3 %	36,2 %	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Télé-université	n.d.	n.d.	16,7 %	n.d.	83,3 %	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Toutes universités confondues	19,9 %	15,2 %	25,9 %	10,7 %	28,2 %	2,5 %	2,7 %	0,8 %	1,9 %

Source : Calculs des auteures à partir des données de la PLEMT (SIEP-FFT1) et de la DAL.

Note : Certaines données ne peuvent être divulguées (n.d.), afin de respecter les règles de confidentialité de Statistique Canada. Les taux de mobilité pour les programmes en éducation ne peuvent être divulgués pour ces mêmes raisons.

Ces résultats suggèrent que le taux de mobilité agrégé au niveau des universités masque des variations importantes par domaine d'études et qu'il est plus judicieux de comparer les institutions à l'intérieur d'un domaine. De plus, il apparaît clair que certains domaines favorisent nettement plus la mobilité intergénérationnelle de type « rêve américain », soit le passage du quintile inférieur au quintile supérieur. On note que près du quart des étudiants

choisissent d'étudier en sciences humaines et sociales, un domaine ayant pourtant une faible mobilité ascendante. Les salaires sur le marché du travail sont en partie dictés par la demande et l'offre de main-d'œuvre, et en partie dictés par des monopoles et des règles administratives. Les salaires de certains corps de métier, par exemple les enseignants, ne s'ajustent pas uniquement selon les lois de l'offre et de la demande. Malgré ces contraintes, les salaires reflètent dans une certaine mesure la valeur ajoutée réelle ou perçue de certains emplois relativement à d'autres. Ainsi, quelle que soit la prépondérance relative des différents déterminants des salaires observés, d'un point de vue économique il serait bénéfique d'inciter les jeunes à choisir d'étudier dans des domaines offrant une meilleure rémunération et favorisant la mobilité ascendante. Ceci aurait pour effet de répondre, en partie, aux besoins de main-d'œuvre et d'augmenter la productivité du Québec.

Cette étude comporte quelques limites. Notre mesure de mobilité se concentre principalement sur le passage du quintile inférieur au quintile supérieur. La mobilité socioéconomique peut par contre se mesurer de plusieurs façons. Si on pense au domaine de l'éducation, la rémunération des étudiants de ce domaine dans les quelques années suivant la diplomation est très homogène et typiquement dans le quatrième quintile des revenus. La mesure utilisée dans ce rapport ne capte pas la mobilité découlant du passage d'un faible quintile durant l'adolescence au quatrième quintile une fois jeune adulte. Ainsi, une prochaine étude devrait inclure plusieurs mesures de mobilité afin de mieux décrire le rôle potentiel de l'éducation supérieure. De plus, nous ne tenons ici compte que du salaire, alors que certains avantages sociaux peuvent être particulièrement importants dans certains domaines. Enfin, pour l'instant, il n'est pas possible d'observer le revenu des diplômés plusieurs années à la suite de l'obtention d'un baccalauréat. En effet, pour la cohorte de 2010, nous pouvons observer la moyenne des revenus gagnés pour une période de quatre ans, mais le nombre d'années observées diminue pour les autres. Par conséquent, les revenus observés ne représentent pas adéquatement le revenu permanent des diplômés. D'ici quelques années, les données disponibles permettront de brosser un meilleur portrait de la situation des jeunes diplômés universitaires au Québec.

6. Conclusion

Grâce aux données provenant de la Plateforme de liens longitudinaux entre l'éducation et le marché du travail, nous avons été en mesure de peindre un premier portrait de la situation des universités au Québec pour les jeunes provenant de milieux moins aisés. Avec ces premiers éléments, nous avons été en mesure d'observer une surreprésentation des étudiants provenant du quintile supérieur parmi les effectifs étudiants au baccalauréat. Nous trouvons aussi que le taux de diplomation et le taux de poursuite des études aux cycles supérieurs augmentent en fonction du quintile de revenu parental.

Finalement, lorsque nous nous concentrons sur les diplômés et leurs revenus d'emploi, nous voyons que relativement peu d'entre eux ont des revenus d'emploi dans le quintile inférieur pour une population générale du même âge (c.-à-d., tous niveaux de scolarité confondus), alors que beaucoup se retrouvent au quatrième quintile. Nous construisons aussi une matrice de transition afin d'évaluer la mobilité intergénérationnelle des jeunes diplômés, et trouvons des taux de mobilité assez élevés. On note, entre autres, que la probabilité de rester dans le quintile inférieur pour les jeunes diplômés universitaires issus de familles dans le quintile inférieur est de 11,73 % alors que dans la population en général ce chiffre oscille plutôt autour de 30 %. Ceci semble suggérer que la formation universitaire favorise la mobilité intergénérationnelle, malgré le fait que les jeunes de milieux moins aisés soient sous-représentés dans la population étudiante.

Nous présentons aussi certains chiffres par université. Nous avons observé une mobilité ascendante plus élevée dans quelques universités au Québec, en particulier à l'École de technologie supérieure, l'École Polytechnique et l'Université du Québec en Outaouais. Plus précisément, nous observons une mobilité élevée pour les étudiants provenant d'un programme de STIM pour les écoles de spécialisation en ingénierie, de même que pour les étudiants provenant de l'Université Concordia. Pour l'Université du Québec en Outaouais, la mobilité ascendante est plus élevée pour les étudiants ayant obtenu leur diplôme dans un programme de science de la santé et en administration.

La question de l'accès aux études universitaires rejoint certaines décisions en termes de politiques publiques, notamment celles des programmes d'aide financière ou de prêts et bourses et le niveau des frais de scolarité. En effet, si la sous-représentation des jeunes issus de milieux moins favorisés aux études universitaires était liée à des barrières financières, on pourrait envisager de bonifier l'aide financière ou diminuer les frais pour promouvoir la poursuite des études après le niveau collégial. Or la situation n'est pas si simple. En effet, Finnie et Mueller (2017) rapportent que les facteurs de type financier expliquent relativement peu la différence de participation aux études postsecondaires entre les jeunes québécois et ceux du reste du Canada, les facteurs de type culturel, tels que les attentes et aspirations, étant plus proéminents. Nous soulignons également que le gradient socioéconomique que nous avons observé dans la participation aux études universitaires et la diplomation est aussi présent à divers stades du développement de l'enfant, et qu'il est donc probable que des interventions en amont soient nécessaires si l'on cherche à égaliser les opportunités au niveau universitaire. Nous notons aussi que l'objectif de notre rapport n'était pas d'évaluer des politiques publiques, mais plutôt de dresser un portrait de la situation, afin de guider le choix d'une éventuelle prochaine étude sur la question.

Notre étude comporte certaines limites qu'il est important de rappeler. La mobilité mesurée capte la mobilité ascendante du quintile inférieur au quintile supérieur uniquement. Ensuite, les jeunes diplômés sont encore très jeunes, leurs revenus ne sont pas encore représentatifs de leur revenu permanent. Le portrait de ce rapport permet uniquement de capter la mobilité ascendante au sortir de l'université. D'ici quelques années, les données disponibles permettront de broser un meilleur portrait de la situation des jeunes diplômés universitaires au Québec. Il sera alors pertinent d'exploiter les données de la PLEMT pour en connaître plus sur les diplômés et sur le rôle de l'université de manière plus générale, par exemple en prenant en compte le genre de l'étudiant et le régime d'études.

Bibliographie

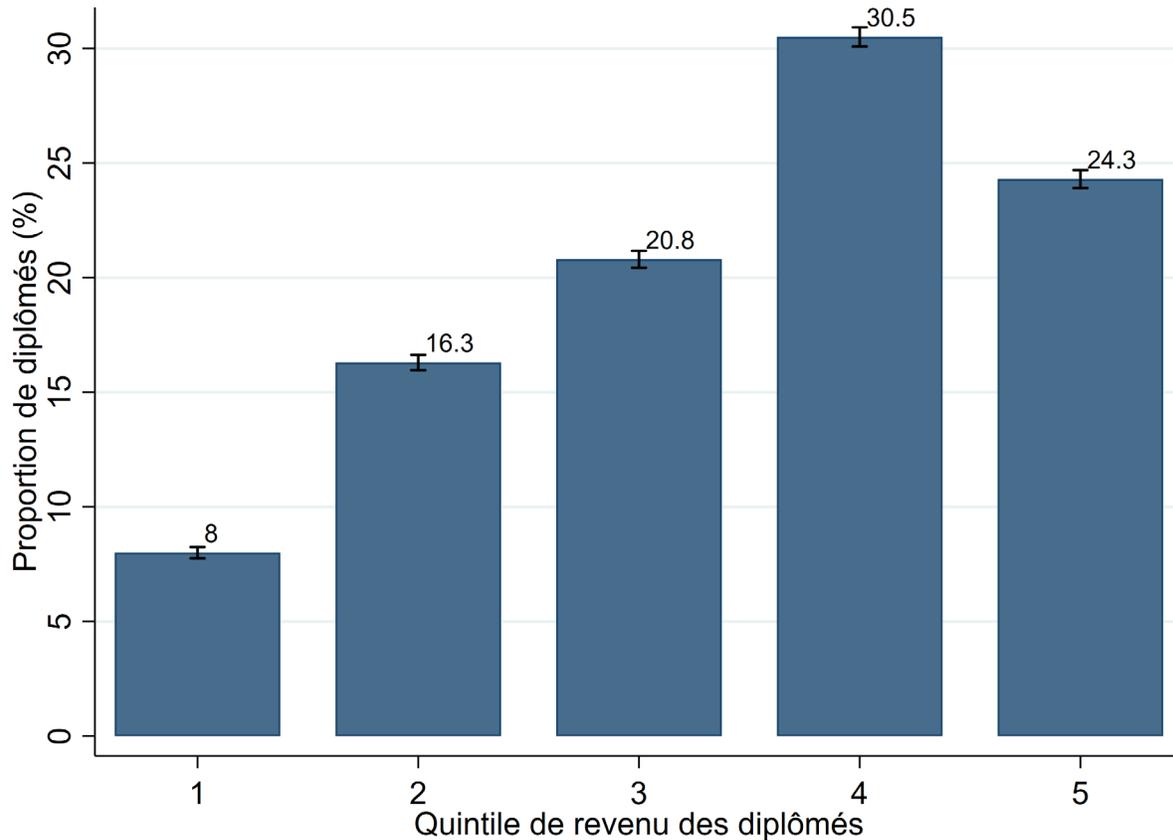
- Black, S. E., & Devereux, P. J. (2011). Recent Developments in Intergenerational Mobility. In O. C. Ashenfelter et D. E. Card (dir.), *Handbook of Labor Economics*, 4B(16), (p. 1487-1541). Amsterdam: North-Holland.
- Bouchard St-Amant, P.-A., Garon, J.-D. & Marceau, N. (2020). Uncovering Gatsby Curves. [CESifo Working Paper no. 8049/Cahier de recherche no. 2020-1, Département des sciences économiques, ESG-UQAM](#).
- Boudarbat, B., Lemieux, T., & Riddell, W. C. (2010). The Evolution of the Returns to Human Capital in Canada, 1980–2005. *Canadian Public Policy*, 36(1), 63-89.
- Card, D. (1999). The Causal Effect of Education on Earnings. Dans O. Ashenfelter et D. E. Card (dir.), *Handbook of Labor Economics*, 3A(30), (p. 1801-1863). Elsevier.
- Chetty, R., Friedman, J. N., Saez, E., Turner, N., & Yagan, D. (2017). Mobility Report Cards: The Role of Colleges in Intergenerational Mobility (No. w23618). National Bureau of Economic Research.
- Chetty, R., Friedman, J. N., Saez, E., Turner, N., & Yagan, D. (2020). Income Segregation and Intergenerational Mobility across Colleges in the United States. *The Quarterly Journal of Economics*, 135(3), 1567-1633.
- Connolly, M., Corak, M., & Haeck, C. (2019). Intergenerational Mobility between and within Canada and the United States. *Journal of Labor Economics*, 37(S2), S595-S641.
- Connolly, M., Haeck, C. & Laliberté, J.W. (à paraître), Parental Education and the Rising Transmission of Income between Generations. Dans R. Chetty, J. N. Friedman, J. C. Gornick, B. Johnson et A. Kennickell (dirs.). *Measuring and Understanding the Distribution and Intra/Inter-Generational Mobility of Income and Wealth*, National Bureau of Economic Research.
- Connolly, M., Haeck, C., & Lapierre, D. (2021). Tendances de la mobilité intergénérationnelle du revenu et de l'inégalité du revenu au Canada. *Direction des études analytiques : documents de recherche*, No. 11F0019M au catalogue — No. 458, Statistique Canada, février 2021.
- Corak, M., & Heisz, A. (1999). The Intergenerational Earnings and Income Mobility of Canadian Men: Evidence from Longitudinal Income Tax Data. *Journal of Human Resources*, 34(3), 504-533.
- Corak, M., Lipps, G., & Zhao, J. (2003). Family income and participation in post-secondary education. *Direction des études analytiques : documents de recherche*, No. 11F0019MIE au catalogue — No. 210, Statistique Canada, octobre 2003.
- Corak, M. (2013). Income Inequality, Equality of Opportunity, and Intergenerational Mobility. *Journal of Economic Perspectives*, 27(3), 79-102.
- Finnie, R. & Mueller, R. E. (2017). Access to Post-Secondary Education: How does Québec Compare to the Rest of Canada?. *L'Actualité économique*, 93(3), 441–474.

- Frenette, M. (2017). Inscription aux études postsecondaires selon le revenu parental : tendances nationales et provinciales récentes. *Aperçus économique*, No 11-626-X au catalogue — No 070, Statistique Canada.
- Frenette, M. (2019). Les jeunes provenant de familles à faible revenu et ceux provenant de familles à revenu plus élevé profitent-ils également des études postsecondaires ? *Direction des études analytiques : documents de recherche*, No. 11F0019M au catalogue — No. 424, Statistique Canada, avril 2019.
- Institut de la Statistique du Québec (2010). La scolarité des francophones et des anglophones, à travers les groupes d'âges, au Québec et en Ontario. Données sociodémographiques en bref.
- Haveman, R., & Smeeding, T. (2006). The Role of Higher Education in Social Mobility. *The Future of Children*, 16(2), 125-150
- Lacroix, R. et Maheu, L. (2018). Les tendances de la diplomation universitaire québécoise et le retard des francophones. Dans M. Joanis et C. Montmarquette (dir.), *Le Québec économique 7* (Chapitre 11), Presses de l'Université Laval. Ressource consultée le : 8 septembre 2021. Permalien : <http://qceco.ca/n/5024>
- Lemieux, T. (2006). Postsecondary Education and Increasing Wage Inequality. *American Economic Review*, 96(2), 195-199.
- Lemieux, T. (2008). The Changing Nature of Wage Inequality. *Journal of Population Economics*, 21(1), 21-48.
- Mazumder, B. (2012). Is Intergenerational Economic Mobility Lower Now than in the Past? *Chicago Fed Letter*, April 2012(297).
- Solon, G. (2004). A Model of Intergenerational Mobility Variation over Time and Place. Dans M. Corak (dir.), *Generational Income Mobility in North America and Europe* (p. 38-47). Cambridge : Cambridge University Press.
- Statistique Canada (2021a). [Tableau 37-10-0102-01 Taux de participation aux études, population âgée de 15 à 29 ans, selon le groupe d'âge et le type d'institution fréquentée](#). DOI : <https://doi.org/10.25318/3710010201-fra>
- Statistique Canada (2021b). Persévérance et diplomation des étudiants postsecondaires de 15 à 19 ans au Canada : Outil interactif. Ressource consultée le 17 sept. 21. Permalien : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71-607-x/71-607-x2019023-fra.htm>
- Vaillancourt, F. (1995). The Private and Total Returns to Education in Canada, 1985. *Canadian Journal of Economics*, 28(3), 532-554.
- [base de données] Statistique Canada. Réseau canadien des Centres de données de recherche. (PLEMT) Plateforme de liens longitudinaux entre l'éducation et le marché du travail, 2018, (2009-2017).
- [base de données] Statistique Canada. Réseau canadien des Centres de données de recherche. (DAL) Banque de données administratives longitudinales (1990-2018).

[base de données] Statistique Canada. Tableau 18-10-0005-01 Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonnalisée. DOI : <https://doi.org/10.25318/1810000501-fra>

ANNEXE

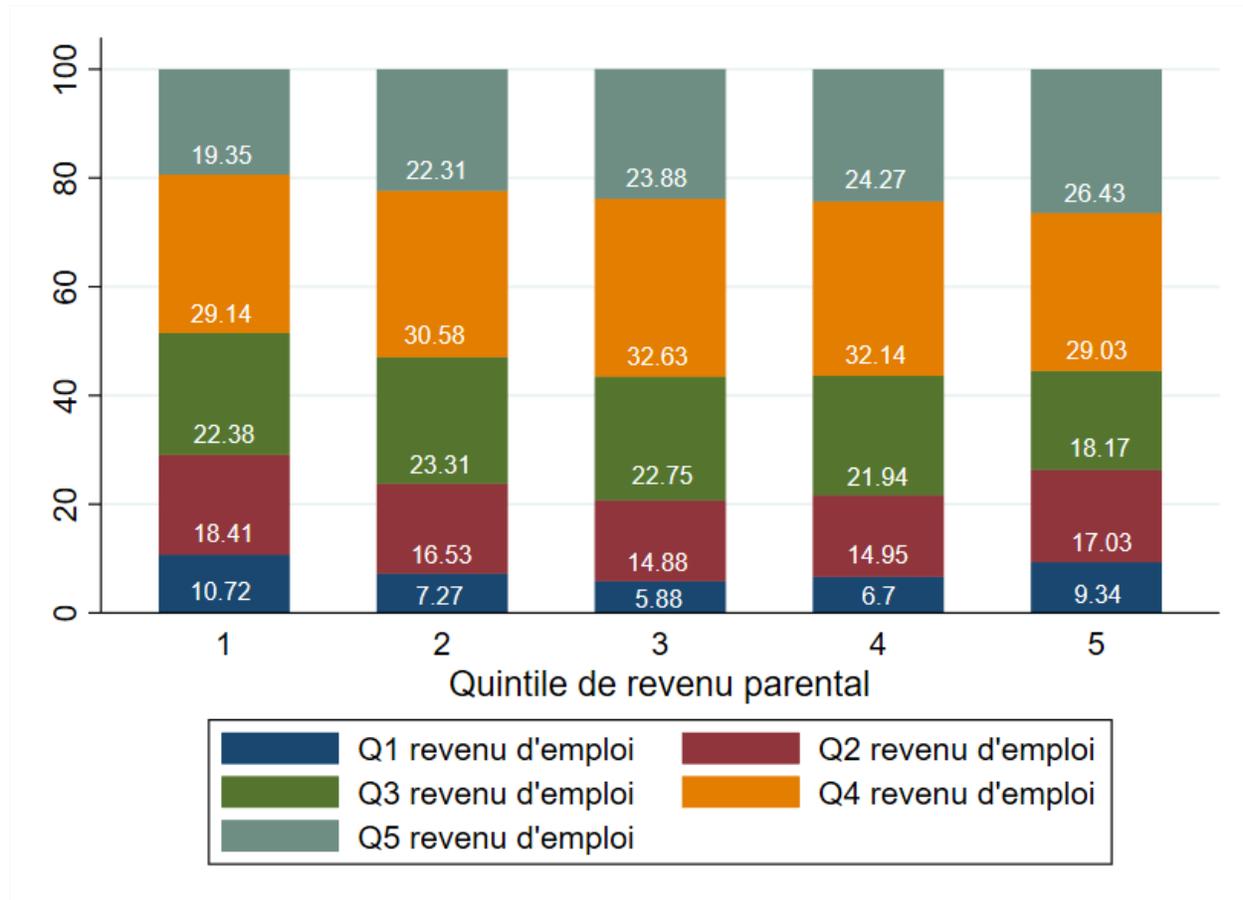
Figure A1 : Distribution des diplômés par quintile de revenu d'emploi des diplômés, n'incluant pas les diplômés poursuivant leurs études au second cycle, cohortes de 2010 à 2012



Source : Calculs des auteures à partir des données de la PLEMT (SIEP-FFT1) et de la DAL.

Note : Les revenus d'emplois des diplômés sont calculés comme la moyenne des revenus entre 2015 et 2018 pour la cohorte de 2010, entre 2016 et 2018 pour la cohorte de 2011 et entre 2017 et 2018 pour celle de 2012. Ces calculs excluent les diplômés qui poursuivent leurs études au second cycle. Les crochets au sommet des barres verticales représentent les intervalles de confiance à 95 %.

Figure A2 : Matrice de transition, n'incluant pas les diplômés poursuivant leurs études au second cycle, cohortes de 2010 à 2012



Source : Calculs des auteures à partir des données de la PLEMT (SIEP-FFT1) et de la DAL.
 Note : Les revenus d'emplois des diplômés sont calculés comme la moyenne des revenus entre 2015 et 2018 pour la cohorte de 2010, entre 2016 et 2018 pour la cohorte de 2011 et entre 2017 et 2018 pour celle de 2012. Ces calculs excluent les diplômés qui poursuivent leurs études au second cycle.

Tableau A1 : Mobilité par université, cohortes de 2010 à 2012, avec intervalles de confiance

Université	Nombre total d'effectifs au baccalauréat entre 2010 et 2012	Pourcentage des étudiants dont les parents sont dans le quintile inférieur (A)	Taux de diplomation cumulatif jusqu'en 2017	Pourcentage des diplômés dont les parents sont dans le quintile inférieur et qui ont des revenus d'emploi dans le quintile supérieur (B)	Taux de mobilité (A x B)
Université Laval	13 600	6,4 % [6,0 %, 6,8 %]	69,0 % [68,2 %, 69,7 %]	20,5 % [16,5 %, 24,5 %]	1,3 % [1,1 %, 1,5 %]
Université Concordia	13 200	15,8 % [15,2 %, 16,5 %]	59,8 % [59,0 %, 60,6 %]	14,5 % [12,5 %, 16,6 %]	2,3 % [2,0 %, 2,6 %]
Université de Montréal	12 060	10,5 % [10,0 %, 11,1 %]	70,9 % [70,1 %, 71,7 %]	18,6 % [15,5 %, 21,8 %]	2,0 % [1,7 %, 2,2 %]
Université McGill	9 960	12,8 % [12,1 %, 13,5 %]	83,5 % [82,7 %, 84,2 %]	16,7 % [14,1 %, 19,2 %]	2,1 % [1,8 %, 2,4 %]
Université du Québec à Montréal	9 410	9,7 % [9,1 %, 10,3 %]	68,1 % [67,2 %, 69,1 %]	14,6 % [11,2 %, 18,1 %]	1,4 % [1,2 %, 1,7 %]
Université de Sherbrooke	6 450	6,5 % [5,9 %, 7,1 %]	78,6 % [77,6 %, 79,6 %]	27,3 % [21,4 %, 33,2 %]	1,8 % [1,5 %, 2,1 %]
Université du Québec à Trois-Rivières	3 980	8,8 % [7,9 %, 9,7 %]	71,4 % [70,0 %, 72,8 %]	16,7 % [11,2 %, 22,1 %]	1,5 % [1,1 %, 1,8 %]
École de technologie supérieure	2 230	7,6 % [6,5 %, 8,7 %]	64,7 % [62,7 %, 66,7 %]	50,0 % [40,2 %, 59,8 %]	3,8 % [3,0 %, 4,6 %]
Université du Québec à Chicoutimi	2 110	7,1 % [6,0 %, 8,2 %]	73,3 % [71,4 %, 75,2 %]	n.d.	n.d.
Université du Québec à Rimouski	2 110	8,1 % [6,9 %, 9,2 %]	76,5 % [74,7 %, 78,3 %]	20,0 % [12,2 %, 27,8 %]	1,6 % [1,1 %, 2,1 %]
Université du Québec en Outaouais	2 020	7,9 % [6,7 %, 9,1 %]	75,0 % [73,1 %, 76,9 %]	33,3 % [23,6 %, 43,1 %]	2,6 % [1,9 %, 3,3 %]
Polytechnique Montréal	1 740	10,3 % [8,9 %, 11,8 %]	72,2 % [70,1 %, 74,3 %]	30,0 % [21,0 %, 39,0 %]	3,1 % [2,3 %, 3,9 %]
HEC Montréal	1 690	7,1 % [5,9 %, 8,3 %]	91,7 % [90,3 %, 93,0 %]	27,8 % [18,5 %, 37,0 %]	n.d.
Université Bishop's	1 480	8,8 % [7,3 %, 10,2 %]	76,9 % [74,8 %, 79,1 %]	n.d.	n.d.
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	630	9,5 % [7,2 %, 11,8 %]	83,3 % [80,4 %, 86,2 %]	n.d.	n.d.
Université TELUQ	380	10,5 % [7,4 %, 13,6 %]	n.d.	n.d.	n.d.

Source : Calculs des auteures à partir des données de la PLEMT (SIEP-FFT1) et de la DAL.

Note : Certaines données ne peuvent être divulguées (n.d.), afin de respecter les règles de confidentialité de Statistique Canada. Le taux de diplomation est calculé entre 2013 et 2017. Les revenus d'emplois des diplômés sont calculés comme la moyenne des revenus entre 2015 et 2018 pour la cohorte de 2010, entre 2016 et 2018 pour la cohorte de 2011 et entre 2017 et 2018 pour celle de 2012. Ces calculs incluent les diplômés qui poursuivent leurs études au second cycle. Les deux dernières colonnes (B et A x B) excluent les diplômés ayant poursuivi leurs études au second cycle. Les intervalles de confiance à 95 % sont présentés entre crochets sous le chiffre correspondant.

Tableau A2 : Mobilité par domaine d'études et université, cohortes de 2010 à 2012, avec intervalles de confiance

Université	Proportion d'étudiants par domaine d'études					Taux de mobilité			
	STIM	Sciences de la santé	Sciences humaines et sociales	Éducation	Administration	STIM	Sciences de la santé	Sciences humaines et sociales	Administration
Concordia University	13,5 % [12,8 %, 14,2 %]	3,2 % [2,8 %, 3,6 %]	13,7 % [13,0 %, 14,5 %]	3,3 % [2,9 %, 3,7 %]	66,3 % [65,2 %, 67,3 %]	3,9 % [3,0 %, 4,8 %]	n.d.	n.d.	2,0 % [1,7 %, 2,2 %]
Université Laval	20,7 % [19,9 %, 21,5 %]	17,6 % [16,9 %, 18,4 %]	27,7 % [26,9 %, 28,6 %]	10,1 % [9,5 %, 10,7 %]	23,8 % [23,0 %, 24,7 %]	1,5 % [1,1 %, 2,0 %]	2,0 % [1,4 %, 2,6 %]	0,8 % [0,5 %, 1,1 %]	0,9 % [0,6 %, 1,3 %]
Université de Montréal	13,7 % [13 %, 14,4 %]	30,0 % [29,0 %, 30,9 %]	36,8 % [35,7 %, 37,8 %]	9,6 % [8,9 %, 10,2 %]	10,0 % [9,4 %, 10,7 %]	1,9 % [1,3 %, 2,6 %]	2,9 % [2,3 %, 3,5 %]	0,7 % [0,5 %, 0,9 %]	1,1 % [0,4 %, 1,8 %]
McGill University	29,0 % [28,0 %, 30,0 %]	19,2 % [18,4 %, 20,1 %]	31,9 % [30,9 %, 33,0 %]	7,1 % [6,5 %, 7,7 %]	12,7 % [12,0 %, 13,5 %]	2,2 % [1,7 %, 2,8 %]	2,6 % [1,9 %, 3,4 %]	0,9 % [0,6 %, 1,2 %]	2,8 % [1,8 %, 3,8 %]
Université du Québec à Montréal	8,3 % [7,6 %, 8,9 %]	4,3 % [3,8 %, 4,8 %]	38,6 % [37,4 %, 39,8 %]	17,3 % [16,4 %, 18,2 %]	31,6 % [30,4 %, 32,7 %]	n.d.	n.d.	0,5 % [0,3 %, 0,7 %]	2,8 % [2,1 %, 3,4 %]
Université de Sherbrooke	22,4 % [21,2 %, 23,5 %]	20,3 % [19,2 %, 21,4 %]	21,8 % [20,7 %, 22,9 %]	18,0 % [17,0 %, 19,1 %]	17,5 % [16,5 %, 18,5 %]	2,0 % [1,3 %, 2,7 %]	1,7 % [1,0 %, 2,5 %]	n.d.	2,2 % [1,3 %, 3,1 %]
Université du Québec à Trois-Rivières	8,1 % [7,1 %, 9,1 %]	26,4 % [24,8 %, 27,9 %]	19,3 % [17,8 %, 20,7 %]	18,6 % [17,2 %, 20,0 %]	27,7 % [26,1 %, 29,3 %]	n.d.	2,6 % [1,6 %, 3,6 %]	n.d.	1,3 % [0,6 %, 1,9 %]
École de technologie supérieure	98,2 % [97,6 %, 98,8 %]	n.d.	n.d.	n.d.	1,8 % [1,2 %, 2,4 %]	3,7 % [2,8 %, 4,5 %]	n.d.	n.d.	n.d.
Université du Québec à Rimouski	6,5 % [5,3 %, 7,8 %]	19,0 % [17,0 %, 20,9 %]	5,2 % [4,1 %, 6,3 %]	28,1 % [25,9 %, 30,4 %]	41,2 % [38,7 %, 43,6 %]	n.d.	n.d.	n.d.	1,5 % [0,7 %, 2,3 %]
Université du Québec à Chicoutimi	14,1 % [12,3 %, 15,9 %]	15,5 % [13,6 %, 17,4 %]	21,8 % [19,7 %, 24,0 %]	22,5 % [20,4 %, 24,7 %]	26,1 % [23,8 %, 28,3 %]	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Université du Québec en Outaouais	1,9 % [1,3 %, 2,6 %]	13,0 % [11,3 %, 14,7 %]	23,4 % [21,3 %, 25,5 %]	16,9 % [15,0 %, 18,8 %]	44,8 % [42,3 %, 47,3 %]	n.d.	4,4 % [1,7 %, 7,0 %]	n.d.	3,5 % [2,3 %, 4,7 %]
Bishop's University	3,9 % [2,7 %, 5,1 %]	2,0 % [1,1 %, 2,8 %]	78,4 % [75,9 %, 81,0 %]	1,0 % [0,4 %, 1,6 %]	14,7 % [12,5 %, 16,9 %]	n.d.	n.d.	1,3 % [0,7 %, 2,0 %]	n.d.
École des hautes études commerciales	2,6 % [1,8 %, 3,4 %]	1,3 % [0,7 %, 1,9 %]	3,2 % [2,3 %, 4,1 %]	n.d.	92,9 % [91,6 %, 94,2 %]	n.d.	n.d.	n.d.	1,4 % [0,8 %, 2,0 %]
École Polytechnique	92,5 % [91,1 %, 93,9 %]	2,2 % [1,4 %, 3,0 %]	1,5 % [0,8 %, 2,1 %]	0,7 % [0,3 %, 1,2 %]	3,0 % [2,1 %, 3,9 %]	2,6 % [1,8 %, 3,4 %]	n.d.	n.d.	n.d.
Université du Québec en Abitibi-Témis	4,3 % [2,4 %, 6,1 %]	12,8 % [9,7 %, 15,8 %]	25,5 % [21,6 %, 29,5 %]	21,3 % [17,6 %, 25,0 %]	36,2 % [31,8 %, 40,5 %]	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Télé-université	n.d.	n.d.	16,7 % [7,2 %, 26,1 %]	n.d.	83,3 % [73,9 %, 92,8 %]	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Toutes universités confondues	19,9 %	15,2 %	25,9 %	10,7 %	28,2 %	2,5 %	2,7 %	0,8 %	1,9 %

Source : Calculs des auteures à partir des données de la PLEMT (SIEP-FFT1) et de la DAL.

Note : Certaines données ne peuvent être divulguées (n.d.), afin de respecter les règles de confidentialité de Statistique Canada. Les taux de mobilité pour les programmes en éducation ne peuvent être divulgués pour ces mêmes raisons. Les intervalles de confiance à 95 % sont présentés entre crochets sous le chiffre correspondant.